Executive Summary
Keeping Ontario Industries Competitive in the Global Marketplace

Background

In April 2001, in the Speech from the Throne, the government set in motion a 21-step action plan to move Ontario into the 21st century. Step One called for the removal of barriers to jobs, investment and growth, so that Ontario will remain competitive with the rest of the world.

On June 11, 2001, the Minister of Economic Development and Trade announced that several key business sectors would be consulted in an effort to identify the competitiveness challenges across the province.

The consultations occurred between June and September 2001, and were led by Ted Chudleigh, MPP Halton and Parliamentary Assistant to the Minister of Economic Development and Trade.

The consultations focused on the chemical industry and the Industrial, Commercial and Institutional (ICI) construction industry. Discussions were also held with experts in early stage equity financing.

Increased global competitiveness will enable businesses to grow, invest, create more jobs and contribute to a stronger, more diverse Ontario economy.

The government has already taken numerous steps to improve Ontario's competitiveness. These include lower taxes, reduced red tape, major infrastructure investments, increased certainty for decision-makers that Ontario will remain a competitive place to do business, and improved awareness of Ontario's competitive advantages.

Why These Sectors:

Ontario's chemical and ICI construction sectors are vital to Ontario's growth, job creation, competitiveness and success:

Ontario's chemical sector shipped $22.6 billion worth of product in 1998, and employed 53,000 people. Chemicals are required to manufacture virtually all of the goods used in daily life — from cars, to electronics, to food and medicine — and are central to virtually all industries.

In 2000, Ontario's construction sector was the second largest employer, providing jobs for 325,000 people. The ICI construction sector builds the hospitals, schools, office towers, factories and so much of the infrastructure that keeps Ontario growing, successful and competitive.

Improved access to risk capital for emerging growth firms will help increase the number of new firms in Ontario, as well as raise their potential for long-term success and job creation.

Consultations:

- 64 meetings were held with the chemical and ICI construction sectors. These were attended by 115 representatives from more than 60 companies and associations.

- 7 roundtable discussions were held on improving access to risk capital. Participants included 34 angel investors, academic experts and entrepreneurs seeking angel investment.

- 18 meetings focused on how competing jurisdictions successfully started and operated angel investment groups, and how competing jurisdictions successfully dealt with competitiveness issues similar to those raised by Ontario companies. More than 30 people participated.

Summary of Recommendations:

Chemical Sector:

1. The Province should take a leadership role in advocating a northern natural gas pipeline route through Canada, which would utilize existing infrastructure in Alberta.

2. The Ministry of Economic Development and Trade, in partnership with the Ministry of Energy, Science and Technology, should develop industry-specific education and information materials to ensure the chemical sector understands how Ontario is working towards opening Ontario's competitive electricity market.

3. The Ministry of the Environment should expedite its work with the chemical industry on new regulatory approaches for air monitoring and water sampling. The Ministry of Economic Development and Trade should lead an inter-governmental and industry effort to streamline/harmonize multiple rules and regulations that impact the chemical sector.

4. The Ministry of Economic Development and Trade, in partnership with local chemical companies, colleges, communities and other local stakeholders in Sarnia and Kingston, should initiate chemical cluster development strategies to identify opportunities for building more globally competitive chemical clusters in Ontario.

5. The Ministry of Economic Development and Trade, in partnership with industry, the Ministry of Training, Colleges and Universities should establish a chemical

sector skills development task force to provide advice to government on ways to ensure the skills needed by the sector will be in place in the future.

6. The Ministry of Economic Development and Trade should strengthen its efforts to promote and market the chemical sector both domestically and to multi-national chemical companies, to ensure the province is well positioned to capitalize on the next investment cycle.

7. The Ministry of Economic Development should continue to examine ways the Province can foster increased research and development activities and the construction of new pilot plants in Ontario.

ICI Construction Sector:

8. The Ministry of Economic Development and Trade, with industry input, should establish a Construction Advisory Council to facilitate a better consultation process between industry and government and help bring ICI construction stakeholders together to provide advice and input on how to deal with issues affecting competitiveness.

9. The Ministry of Municipal Affairs and Housing should expedite its efforts to adopt an objective-based Building Code for building renovations based on the successful New Jersey model.

10. The Ministry of Economic Development and Trade in partnership with the Ministries of Intergovernmental Affairs and Training Colleges and Universities, should initiate discussions with the Federal government and the Construction Labour Council to determine how the Province can remove barriers to labour mobility.

11. The Ministry of Economic Development and Trade, and the Ministry of Training, Colleges and Universities, in partnership with the construction industry, continue to develop a strategy to address negative perceptions about construction as a career choice and develop an action plan to prevent skilled trade shortages in Ontario's construction sector.

12. The Ministry of Economic Development and Trade should initiate a focused marketing strategy to better promote Ontario's ICI construction industry capabilities and services.

13. All provincial ministries, agencies, boards, and commissions need to find ways to reduce underground construction activity. This includes having the Workplace Safety Insurance Board explore options whereby independent contractors may be required to pay WSIB premiums, developing incentive-based compliance measures for companies with good safety records, and expediting electronic permitting to streamline the building permit process and increase transparency.

14. The Ministry of Economic Development and Trade should lead an inter-ministry effort to ensure procurement approaches support construction innovation by moving to "life cycle costing" and increasing opportunities for Public Private Partnerships.

Risk Capital:

15. Ontario should eliminate or reduce the tax on capital gains arising from investments in small growth companies (e.g. those with assets less than $5 million).

16. Ontario should allow deductions from ordinary income of 100 percent of losses up to a maximum (e.g. $100,000) from investment in small companies (e.g. those with assets less than $5 million).

17. The federal government should eliminate its tax on capital gains arising from investments in small growth companies (e.g. those with assets less than $5 million) and enhance its loss provisions for such investments.

18. The federal government should encourage more investors to use its capital gains tax roll-over provisions, for example, by a) lengthening the maximum reinvestment period from 120 days to one year; b) releasing clear guidelines for the implementation of its roll-over provisions; and c) publicizing the enriched, clarified provisions so that angel investors are aware of the benefits.

19. The Ministry of Economic Development and Trade should co-lead a process with key stakeholders that focuses on improving the process of angel investment in Ontario, especially through the development of successful angel groups.

20. The Ministry of Economic Development and Trade, in cooperation with the Ministry of Finance, should ensure that investors and young companies are well aware of Ontario's more favourable and competitive private placement rules.

21. Consistent with its mandate to protect investors and foster fair and efficient capital markets and confidence in those markets, the OSC should ensure that Ontario's securities laws do not unduly restrict the formation and growth of angel groups.

22. The Ontario Securities Commission should stay abreast of new ways for emerging growth companies to raise capital. In circumstances where new rules could better meet the needs of these companies, while maintaining appropriate levels of investor protection, the OSC should take action in a timely manner.

23. The Ministry of Economic Development and Trade should explore using a portion of Ontario Immigrant Investor Corporation funds to create an angel co-investment

fund to be managed by a private sector investor manager and to co-invest with angel investors in emerging growth firms.

Sommaire

Des industries ontariennes compétitives sur le marché international

Historique

En avril 2001, dans le discours du Trône, le gouvernement a lancé un plan d'action qui visait 21 objectifs pour faire entrer l'Ontario dans le XXI[e] siècle. Le premier objectif était d'éliminer les obstacles à l'emploi, à l'investissement et à la croissance pour permettre à l'Ontario de préserver sa compétitivité à l'échelle mondiale.

Le 11 juin 2001, le ministre du Développement économique et du Commerce a annoncé que plusieurs secteurs clés des affaires seraient consultés afin de cerner les obstacles à la compétitivité partout dans la province.

Les consultations ont eu lieu entre juin et septembre 2001 sous la direction de Ted Chudleigh, député de Halton et adjoint parlementaire au ministre du Développement économique et du Commerce.

Les consultations ont porté essentiellement sur l'industrie chimique et la construction industrielle, commerciale et institutionnelle (ICI). Des discussions ont également eu lieu avec des experts des premiers stades du financement par actions.

L'augmentation de la compétitivité permettra aux entreprises de croître, d'investir, de créer davantage d'emplois et de contribuer à l'établissement d'une économie ontarienne plus diversifiée et plus vigoureuse.

Le gouvernement a déjà pris de nombreuses mesures pour améliorer la compétitivité de l'Ontario, parmi lesquelles une réduction des impôts et des formalités administratives, des investissements majeurs dans l'infrastructure, l'établissement d'un climat de certitude qui donne aux décideurs l'assurance que l'Ontario restera un lieu compétitif où faire des affaires et une amélioration de la sensibilisation aux avantages concurrentiels de l'Ontario.

Pourquoi ces secteurs

L'industrie chimique et le secteur de la construction industrielle, commerciale et institutionnelle (ICI) sont extrêmement importants pour la croissance, la création d'emplois, la compétitivité et le succès de l'Ontario.

En 1998, le secteur chimique de l'Ontario a expédié des produits d'une valeur approximative de 22,6 milliards de dollars et employé 53 000 personnes. Les produits chimiques sont nécessaires pour fabriquer quasiment tout ce qu'on utilise dans la vie courante – des voitures à l'électronique, de la nourriture à la médecine — et représentent un élément essentiel de quasiment toutes les industries.

En 2000, le secteur de la construction, avec une main-d'œuvre de 325 000 personnes, était le deuxième employeur de l'Ontario. C'est au secteur de la construction que l'on doit les hôpitaux, les écoles, les tours de bureaux, les usines et une très grande partie de l'infrastructure qui favorise la croissance, le succès et la compétitivité de l'Ontario.

L'amélioration de l'accès au capital-risque pour les nouvelles entreprises à forte croissance de l'Ontario contribuera à en augmenter le nombre tout en renforçant leur potentiel de création d'emplois et de succès à long terme.

Consultations

- 64 réunions ont eu lieu avec le secteur chimique et le secteur de la construction ICI auxquelles ont participé 115 représentants de plus de 60 entreprises et associations.

- 7 tables rondes ont été organisées sur les moyens à mettre en œuvre pour améliorer l'accès au capital-risque. Les participants comprenaient 34 investisseurs providentiels, des spécialistes universitaires et des entrepreneurs qui avaient besoin d'investissement providentiel.

- 18 réunions ont permis de réfléchir à la façon dont des territoires concurrents avaient lancé et géré des groupes providentiels et dont d'autres territoires ont su régler au mieux des problèmes de compétitivité semblables à ceux auxquels font face les entreprises de l'Ontario. Plus de 30 personnes y ont participé.

Résumé des recommandations

Secteur chimique

1.L a province devrait assumer un rôle directeur dans la défense d'un parcours à travers le Canada d'un pipeline de gaz naturel du Nord qui utiliserait l'infrastructure existante en Alberta.

2.L e ministère du Développement économique et du Commerce, en partenariat avec le ministère de l'Énergie, des Sciences et de la Technologie, devrait produire des documents d'information et d'éducation axés sur l'industrie pour veiller à ce que le secteur chimique comprenne comment la province procède pour ouvrir le marché concurrentiel de l'électricité de l'Ontario.

3.L e ministère de l'Environnement devrait accélérer le travail qu'il effectue en collaboration avec le secteur chimique sur les nouvelles approches réglementaires pour le contrôle de l'air et l'analyse de l'eau. Le ministère du Développement économique et du Commerce devrait prendre la direction d'un effort conjoint du

gouvernement et de l'industrie pour rationaliser/harmoniser les règles et règlements multiples qui ont un effet indésirable sur le secteur chimique.

4.L e ministère du Développement économique et du Commerce, en partenariat avec des entreprises locales de fabrication de produits chimiques, des collèges, des collectivités et d'autres intervenants locaux à Sarnia et à Kingston, devrait amorcer des stratégies de formation de grappes industrielles et ainsi créer des occasions de constituer en Ontario des groupes chimiques plus compétitifs sur le marché international.

5.L e ministère du Développement économique et du Commerce, en partenariat avec le secteur industriel et le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, devrait constituer un groupe de travail sur la formation nécessaire dans l'industrie chimique pour conseiller le gouvernement sur les moyens de veiller à ce que les compétences recherchées par ce secteur soient disponibles à l'avenir.

6.L e ministère du Développement économique et du Commerce devrait renforcer ses efforts de promotion et de commercialisation du secteur chimique aussi bien dans le pays qu'auprès des sociétés multinationales de fabrication de produits chimiques pour veiller à ce que la province soit en bonne position pour tirer parti du prochain cycle d'investissement.

7.L e ministère du Développement économique et du Commerce devrait continuer à chercher comment la province peut favoriser l'augmentation des activités de recherche et développement et la construction de nouvelles usines pilotes en Ontario.

Secteur de la construction ICI

8.L e ministère du Développement économique et du Commerce, avec la participation de l'industrie, devrait mettre en place un Conseil consultatif de la construction pour faciliter le processus de consultation entre le secteur industriel et le gouvernement et contribuer à rassembler les intervenants de la construction ICI pour qu'ils puissent partager leurs opinions et leurs avis sur la façon de répondre aux problèmes qui font obstacle à la compétitivité.

9.L e ministère des Affaires municipales et du Logement devrait accélérer ses efforts en vue d'adopter un code du bâtiment axé sur les objectifs pour les rénovations des bâtiments sur le modèle de ce qui se fait au New Jersey.

10. Le ministère du Développement économique et du Commerce, en partenariat avec le ministère des Affaires intergouvernementales et le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, devrait amorcer des discussions avec le gouvernement fédéral et le Conseil sectoriel de la construction pour trouver des façons d'éliminer les obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre.

11. Le ministère du Développement économique et du Commerce et le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, en partenariat avec l'industrie de la construction, devraient poursuivre la stratégie amorcée pour lutter contre les perceptions négatives à l'égard du secteur de la construction comme lieu où faire carrière et le plan d'action mis en place pour prévenir les pénuries de travailleurs spécialisés dans le secteur de la construction de l'Ontario.

12. Le ministère du Développement économique et du Commerce devrait amorcer une stratégie de marketing ciblée pour mieux promouvoir les capacités et les services de l'industrie de la construction ICI de l'Ontario.

13. Tous les ministères, organismes, conseils et commissions de la province devraient trouver des moyens de réduire les activités de construction souterraines. Cela requiert de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) qu'elle cherche comment exiger des entrepreneurs indépendants qu'ils lui versent les cotisations qui lui sont dues, qu'elle élabore des mesures de la conformité fondées sur des bonis pour les entreprises dont la cote de sécurité est bonne et qu'elle accélère l'octroi des permis par voie électronique pour rationaliser le processus de permis de construire et augmenter la transparence.

14. Le ministère du Développement économique et du Commerce devrait prendre la direction d'un effort interministériel visant à ce que les modes d'approvisionnement encouragent l'innovation dans la construction en adoptant la méthode d'évaluation du « coût du cycle de vie » et en augmentant les occasions de partenariat entre les secteurs public et privé.

Capital-risque

15. L'Ontario devrait supprimer ou réduire l'impôt sur les gains en capital issus des investissements dans de petites sociétés de croissance (p. ex., des sociétés dont l'avoir ne dépasse pas 5 millions de dollars).

16. L'Ontario devrait permettre de déduire des impôts sur le revenu ordinaire 100 pour 100 des pertes jusqu'à un certain maximum (p. ex., 100 000 $) lorsqu'elles sont dues à des investissements dans de petites entreprises (p. ex., des sociétés dont l'avoir ne dépasse pas 5 millions de dollars).

17. Le gouvernement fédéral devrait supprimer son impôt sur les gains en capital issus des investissements dans de petites sociétés de croissance (p. ex., des sociétés dont l'avoir est inférieur à 5 millions de dollars) et améliorer ses dispositions concernant les pertes liées à ces investissements.

18. Le gouvernement fédéral devrait encourager davantage d'investisseurs à se prévaloir de ses dispositions concernant le report de l'impôt sur les gains en capital, par exemple, a) en faisant passer le délai maximal pour le

réinvestissement de 120 jours à un an, b) en publiant des directives claires sur la façon d'appliquer ses dispositions de roulement et c) en publiant les dispositions clarifiées et enrichies pour que les investisseurs providentiels soient au courant des avantages qui leur sont offerts.

19. Le ministère du Développement économique et du Commerce devrait codiriger avec des intervenants clés un processus visant l'amélioration du système d'investissement providentiel en Ontario, particulièrement grâce à la création de groupes providentiels appropriés.

20. Le ministère du Développement économique et du Commerce, en collaboration avec le ministère des Finances, devrait veiller à ce que les investisseurs et les jeunes entreprises soient au courant des règles plus favorables et plus compétitives de l'Ontario sur les placements privés.

21. En accord avec son mandat qui la charge de protéger les investisseurs et d'encourager l'établissement de marchés financiers intègres et efficaces, et la confiance dans ces marchés, la CVMO devrait veiller à ce que les lois concernant les valeurs mobilières de l'Ontario ne restreignent pas indûment la formation et la croissance de groupes providentiels.

22. La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario devrait se tenir au courant de toutes les façons dont les nouvelles entreprises à forte croissance réunissent des capitaux. Dans le cas où des règles nouvelles pourraient mieux répondre aux besoins de ces sociétés tout en maintenant des niveaux appropriés de protection des investisseurs, la CVMBO devrait agir sans délai.

23. Le ministère du Développement économique et du Commerce devrait songer à utiliser une partie des fonds de la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants (SOGFII) pour créer un fonds providentiel de coinvestissement, assorti de directives strictes, qui serait administré par un gestionnaire des investissements du secteur privé, et pour coinvestir avec des investisseurs providentiels dans de nouvelles entreprises à forte croissance.

Ontario

Keeping Ontario industries competitive in the global marketplace

A Report to the
Honourable Robert W. Runciman
Minister of Economic
Development and Trade

Ted Chudleigh, M.P.P.
Parliamentary Assistant
Ministry of Economic Development and Trade

January 15, 2002

TABLE OF CONTENTS

A Foundation for Action 3

Why These Sectors and Issues 5

What Can Be Done to Improve Competitiveness 6

The Chemical Sector..... 7

The ICI Construction Sector 10

Improving Access to Risk Capital 14

A Foundation for Action

Ontario must be competitive to maintain a strong, growing and prosperous economy. The government of Ontario understands this and is working actively to increase the ability of the province and its businesses to be competitive on a global scale.

In April 2001, in the Speech from the Throne, the government set in motion a 21-step action plan to move Ontario into the 21st century. Step One called for "the removal of barriers to jobs, investment and growth, so that Ontario will remain competitive with the rest of the world."

Consultation objectives:

- identify and evaluate competitiveness issues facing the chemical sector and the Industrial Commercial and Institutional (ICI) construction sector
- identify ways to overcome obstacles and improve the flow of risk capital for emerging growth firms
- generate ideas and recommendations for action

On June 11, 2001, the Minister of Economic Development and Trade announced that Parliamentary Assistant Ted Chudleigh would consult with several key business sectors in an effort to identify the competitiveness challenges across the province. These consultations took place between June and September 2001. They focused on the chemical industry and the Industrial, Commercial and Institutional (ICI) construction industry. Discussions were also held with experts and participants in early-stage equity financing.

Increased competitiveness will enable companies to better maintain current jobs, create new jobs and contribute to a stronger, more diverse Ontario economy. Improved access to risk capital for emerging growth firms will help increase the number of new firms in Ontario, and therefore, the number of new jobs. It could also play a strong role in building future flagship firms.

Building a Competitive Ontario

The consultations, while focused on industry specific competitiveness factors, also highlighted the broader actions that are already underway to help build a more competitive Ontario.

The government has taken numerous important steps to improve Ontario's business climate. These include making major infrastructure investments, enacting legislation to provide stability to the business community which has increased certainty in making investment decisions, and aggressively promoting Ontario's competitive advantages.

Investing in Infrastructure

Ontario businesses need up-to-date infrastructure to be competitive. Significant infrastructure investment is required across the province to accommodate future growth, maintain existing infrastructure in a state of good repair, and remedy infrastructure deficits. The government recognizes this, and has established the Ontario SuperBuild Corporation to manage the province's capital infrastructure investments.

Ontario SuperBuild Investments

- Since May 1999, SuperBuild has invested almost $7 billion in capital infrastructure
- It is expected that the government will invest another $2 billion in provincial infrastructure in 2001-02.
- As part of the government's commitment to relieve congestion and gridlock, the province announced a 10-year $9 billion plan to ensure Ontario has a transportation system that will continue to strengthen the economy and protect the environment.

Increasing Certainty for Decision Making:

To effectively foster a competitive environment, a government must provide certainty. Investment decisions and labour training take time and resources. The private sector must know that the playing field will not change.

For instance, Ontario's Ministry of Labour's Labour Relations Amendment Act (Construction Industry) 2000 has increased certainty that construction activity is likely to proceed without work stoppages. While there may be technical and regulatory improvements to the legislation, developers can have confidence that the legislative framework will not fundamentally change. They can make informed decisions based on that knowledge.

Decision-makers can also benefit from the certainty of knowing that, through SuperBuild, the government will invest in infrastructure to move goods, services and people.

Initiatives such as the Red Tape Commission are equally important. The Commission's mandate is to review and make recommendations to amend outdated rules and regulations in order to make it easier to do business in Ontario. The Commission is proposing to introduce a business impact test to ensure new regulations do not adversely impact business.

In these and many other ways, the province has acted to increase private sector certainty that Ontario will remain a competitive place to do business.

Improved awareness of Ontario's competitive advantages

The consultations showed that Ontario companies and multi-national head offices often do not believe this province is as competitive as other jurisdictions. For example, when one company was undertaking a site selection analysis comparing Ontario to a competing US jurisdiction, it did not take into account the health insurance costs that the employer would have to pay in the US. Our challenge is to ensure that Ontario's competitive advantages are better known domestically and internationally.

The government, through the Ministry of Economic Development and Trade (MEDT), has taken several steps, including:

- Aggressively promoting Ontario in key international markets: the United States, the United Kingdom, Germany, Japan and France.
- Implementing the Market Ontario program, an aggressive marketing campaign that targets key areas and increases awareness and knowledge of Ontario as a North American investment destination.
- Implementing an aggressive sales strategy by contracting in-market business development consultants to increase lead generation. This includes an integrated servicing program that develops business cases for Ontario site location searching, a business immigration program and a key account management program that targets the top 800 domestic companies to encourage investment, reinvestment and retention.

Why These Sectors and Issues

The chemical and ICI construction industries are extremely important to Ontario's growth, job creation, competitiveness and success.

Chemical sector:

- In 1998, Ontario's chemical sector shipped approximately $22.6 billion worth of product (55 percent of the Canadian total), and employed 53,000 people.
- Exports increased from $6.6 billion in 1996 to $9.9 billion in 2000.
- The chemical sector is Ontario's 4th largest manufacturing sector, based on value of shipments and 6th largest manufacturing sector, based on employment.

Construction sector:

- In 2000, the construction sector was Ontario's second largest employer, providing jobs for 325,000 people.
- Studies indicate that for every construction job created, three more are created in the general economy.
- Each new business or industrial expansion uses the ICI construction sector either directly or indirectly.

Risk Capital:

The issue of improving the flow of risk capital to emerging growth firms is equally important to Ontario's economic strength, job creation and prosperity. Angel investment is the leading source of equity capital for most emerging growth firms in Ontario. However, the market for angel capital in Ontario is not yet mature. MEDT research indicates that in the mid 1990's, Ontario's leading growth firms represented less than two percent of all firms in the province, but 35 percent of all new jobs created. Increased angel investment must be fostered in new firms with potential to become mid and large-sized businesses, because these firms *also* have the potential to become Ontario's flagship corporations of the future.

Who was Consulted

Ontario Companies, Experts and Leaders

With respect to the chemical and ICI construction sectors, 64 meetings were held, with 115 individuals attending from over 60 companies and associations. The meetings were hosted by Ted Chudleigh, M.P.P. Parliamentary Assistant for the Ministry of Economic Development and Trade, and were supported by Ministry staff.

Mr. Chudleigh also hosted seven roundtable discussions on how to improve access to risk capital. These roundtables were held in Burlington, Kingston, Ottawa, Thunder Bay, Toronto, and Kitchener-Waterloo. Participants included 34 angel investors, academic experts and entrepreneurs seeking angel investment.

Competitors / Leading Jurisdictions

More than 30 people at 18 meetings provided insight and advice on the following:

- How competing jurisdictions (Austin, Texas; Boston, Massachusetts; and Silicon Valley, California) have successfully started and operated angel investment groups.

- How other jurisdictions (New Jersey and Texas) have successfully dealt with competitiveness issues in the Chemical and ICI construction sector similar to those raised by Ontario companies.

What Can Be Done to Improve our Competitiveness?

The consultations focused on key competitiveness issues facing the chemical and ICI construction sectors, and on the most significant obstacles to improving access to risk capital.

Following input and advice from all participants, 23 recommendations for action were developed as outlined in this report. These recommendations are intended to help increase competitiveness by removing obstacles, stimulating new investment and entrepreneurial opportunities, and enabling businesses to become more successful.

Ways to Improve Competitiveness in the Chemical Sector

The province, working together with chemical sector companies, could help improve the environment for new investment in the chemical industry and maintain the growth of existing companies by ensuring secure and competitively priced feedstocks, skilled labour and sufficient support infrastructure. Seven recommendations in this report focus on improving the competitiveness of the chemical sector in Ontario.

Ways to Improve Competitiveness in the ICI Construction Sector

The province, working together with the broad range of stakeholders within the ICI construction industry, could help ensure that this sector continues to help drive the economy and create new jobs for years to come. Ontario's construction environment could become more competitive through increased innovation, improved access to skilled labour and the creation of a more flexible and responsive regulatory system. Seven recommendations in this report focus on fostering an improved environment for the ICI construction industry in Ontario.

Ways to Improve Access to Risk Capital

Successful emerging growth firms serve as role models for others. These companies tend to be innovative and, consequently, help stimulate the culture of innovation within the Ontario economy. By investing in the early stages in companies with high growth prospects, angel investors (i.e. individuals with high personal net worth who bridge the gap between financing provided by family and friends and venture capital financing) build Ontario's competitive advantage as an innovative economy.

While there is little data available about the amount of angel investment activity in Ontario, we do know that based on experiences from other jurisdictions, increased angel investment in Ontario could help narrow the large venture capital gap that currently exists between Ontario and leading US states. As an example, in 2000 (after adjusting for population size) Massachusetts and California had seven times the rate of venture capital investment than Ontario. Narrowing this gap would help develop more successful high-growth firms in this province.

Nine recommendations in this report focus on actions the government could take to improve access to risk capital for emerging growth firms in Ontario.

Improving Chemical Sector Competitiveness

During the chemical sector consultations, industry leaders shared their views on trends affecting competitiveness, perceived legislative/regulatory barriers, construction costs and electricity deregulation. They also presented ideas to ensure that Ontario is an active participant in the chemical sector's next investment cycle.

The long-term success of this sector will be linked to the ability of the government and the chemical industry to effectively address the following issues:

- secure access to competitively priced energy, raw materials and electricity;
- streamline and harmonize regulatory and approvals processes;
- developing an environment conducive to research and development activity;
- increasing access to skilled tradespeople and skilled workers; and
- increasing international awareness of Ontario as a destination for chemical sector investments.

The following recommendations should be considered as a first step towards strengthening the competitiveness of the chemical sector in Ontario.

Chemical Issue:

Ontario chemical companies need access to competitively priced energy. Increases in natural gas or crude oil prices would have a negative impact on the sector's profitability. Discussions with respect to the next natural gas pipeline route through Canada and into the US are currently underway. A northern gas pipeline route that connects the existing "Alberta Hub" pipeline system to Ontario would help ensure stable prices in the future.

Recommendation 1: ***The province should take a leadership role in advocating a northern natural gas pipeline route through Canada, which would utilize existing infrastructure in Alberta.***

Ensuring that existing pipeline systems that connect Western Canada and Ontario are used for natural gas, crude oil and petroleum products, would lead to future competitive pipeline systems for Ontario. By using the existing Alberta Hub system, Ontario's chemical industry would continue to grow and prosper.

Chemical Issue:

Ontario currently has some of the lowest electricity rates in North America. The government plans to make the electricity market more competitive by opening it up to competition in May 2002. Competitive electricity pricing is critical to the chemical sector. Uncompetitive electricity costs could result in the closures of plants.

Lack of awareness and understanding of Ontario's deregulation process could lead to uncertainty about the future availability of electricity at a competitive cost.

Recommendation 2: ***The Ministry of Economic Development and Trade, in partnership with the Ministry of Energy, Science and Technology should develop industry-specific education and information materials to ensure the chemical sector understands how Ontario is working towards opening Ontario's competitive electricity market.***

Industry leaders need to know that Ontario is effectively managing electricity deregulation. They need to have certainty that a key input is secure, and will be provided in a cost-effective manner over the long term.

Chemical Issue:

Chemical companies, through the world-renowned RESPONSIBLE CARE program, ensure the responsible management of their products and services in order to protect the population and the environment.

A well-integrated technical, administrative and regulatory environment for the chemical sector can reduce costs and improve competitiveness. The need for multiple approvals from both the federal and provincial government for the same matters (e.g. air sampling and water testing) is an obstacle to long-term competitiveness.

Recommendation 3:	***The Ministry of the Environment should expedite its work with the chemical industry on new regulatory approaches for air monitoring and water sampling. The Ministry of Economic Development and Trade should lead an inter-governmental and industry effort to streamline/harmonize multiple rules and regulations that impact the chemical sector.***

By expediting Ministry of the Environment efforts to work with the chemical industry on a new approach that goes beyond compliance while continuing to protect the environment, Ontario chemical companies would gain a strategic advantage over competing jurisdictions outside Canada. This recommendation could improve profitability by reducing unnecessary chemical sector costs. For example, it could lead to harmonized inter-governmental regulations and a streamlined Domestic Substances List (DSL) process for registering new chemical substances.

Chemical Issue:

The US Gulf Coast, notably the states of Louisiana and Texas, is the global leader in chemical industry competitiveness. In Houston, new investment, increased Research and Development (R&D), and more support industries have been established as a result of a joint effort between the city, local educational institutions, labour and business. Working together, these groups guide decisions and make investments that help build a more competitive chemical sector, and a stronger local and state economy.

Ontario has not yet realized the economic development benefits that can be achieved when chemical sector stakeholders work together to create a stronger economic "cluster".

Recommendation 4:	***The Ministry of Economic Development and Trade, in partnership with local chemical companies, colleges, communities and other local stakeholders in Sarnia and Kingston, should initiate chemical cluster development strategies to identify opportunities for building more globally competitive chemical clusters in Ontario.***

While Ontario does not have the critical mass of the US Gulf Coast, it does have all of the elements in place to strengthen emerging chemical clusters in Sarnia and Kingston. A partnership between local communities, chemical companies, support industries, colleges and universities is recommended. For example, Lambton College could become a leader in petrochemical training and education. This partnership could identify ways to foster future development of the chemical industry, and help the area drive Ontario's chemical sector. It would be a valuable tool in helping Ontario build more globally competitive chemical clusters.

Chemical Issue:

The labour force for the chemical sector is aging, and currently averages 49 years of age. Ontario's chemical companies must have continuing access to highly-skilled workers to ensure the long-term growth and prosperity of this sector.

> **Recommendation 5:** ***The Ministry of Economic Development and Trade, in partnership with industry, and the Ministry of Training, Colleges and Universities should establish a chemical sector skills development task force to provide advice to government on ways to ensure the skills needed by the sector will be in place in the future.***

A task force could develop innovative ways to ensure skilled chemical workers are available. It could, for instance, draft an agreement acceptable to all parties on how government training programs, such as Ontario's Strategic Skills Investment program, could support the chemical sector. It could also determine the role educational institutions could play in helping the industry meet its training needs.

Chemical Issue:

The ability of new and existing chemical companies to attract investment is fundamental to building a stronger, more competitive chemical sector in Ontario. While Ontario has many competitive advantages — including low corporate taxes, highly-skilled labour, profitable plants and good labour-management relations — it has lost out on several investment opportunities over the past two decades.

> **Recommendation 6:** ***The Ministry of Economic Development and Trade should strengthen its efforts to promote and market Ontario as a competitive jurisdiction for the chemical sector both domestically and to multi-national chemical companies, to ensure the province is well positioned to capitalize on the next investment cycle.***

It is important that senior decision-makers know the competitive advantages of doing business in Ontario. Ontario should be top-of-mind when business leaders are making investment decisions.

Targeted chemical sector promotional/marketing efforts could include:

- visits by the Minister of Economic Development and Trade to the head offices of Ontario chemical companies;
- building on and recognizing the RESPONSIBLE CARE program which was developed by Ontario chemical companies and the Canadian Chemical Producers' Association (CCPA) and has been adopted worldwide; and
- considering ways in which benchmarking, done in partnership with the industry and CCPA, could make the chemical sector more productive and more competitive. Benchmarking could be particularly effective in businesses that have plants on both sides of the Canada/US border.

> **Recommendation 7:** ***The Ministry of Economic Development and Trade should continue to examine ways the province can foster increased research and development activities and the construction of new pilot plants in Ontario.***

Research and development activities are vital to Ontario's growth. By aggressively encouraging R&D and innovation in the chemical sector, the government could help attract and retain leading researchers and scientists and help ensure new company development through spin-offs.

MEDT could encourage increased R&D in the chemical sector by:

- better promotion of R&D tax credit programs. The Conference Board of Canada has stated that Ontario's tax treatment in this area is superior to all 10 other industrial countries;
- supporting infrastructure investments that help move ideas from the research laboratory, to new pilot plants, to full commercialization; and
- continued support for innovation through high quality university trained researchers, and federal and provincial R&D programs.

Improving ICI Construction Sector Competitiveness

During consultations with Ontario's ICI construction sector, industry leaders shared their views on competitiveness issues including: removing barriers to innovation and increasing productivity; the effect of legislative/regulatory policies; the effect of the "underground economy" on competitiveness; meeting skilled trades requirements; and increasing the sector's share of activity in world markets.

To help ensure the ICI construction industry can continue to create new jobs and help drive Ontario's economy, the following issues must be addressed:

- ensuring a flexible and responsive regulatory system for the construction sector;
- moving towards best value rather than lowest-cost bidding approaches to major capital procurement projects;
- limiting inter-union jurisdictional disputes;
- reversing negative perceptions about construction as a career choice for young people;
- increasing awareness of the Ontario construction sector's capabilities to attract investments.

The following recommendations should be considered to help improve the competitiveness of the ICI construction sector in Ontario.

ICI Construction Issue:

Ontario's ICI construction sector is represented by a broad range of stakeholders that often have competing interests. It would be valuable to have a formal mechanism in place to encourage broad input to provide the government with advice on how emerging issues, such as new regulations, may impact the sector. This mechanism could also help the government avoid and remove unnecessary costs, and increase the long-term competitiveness of the industry.

Recommendation 8:	***The Ministry of Economic Development and Trade, with industry input, should establish a Construction Advisory Council to facilitate a better consultation process between industry and government and help bring ICI construction stakeholders together to provide advice and input on how to deal with issues affecting competitiveness.***

By establishing a way for the industry to reach consensus, the government would be better able to foster its growth and development.

An ICI Construction Advisory Council could include representatives from across the construction industry and from appropriate provincial ministries. It could provide advice to the government on the following issues:

- the impact of proposed regulatory reforms;
- ways in which public sector procurement could be improved;
- best practices on skills training programs; and
- limiting underground construction activity.

ICI Construction Issue:

The ICI construction industry in Ontario is heavily regulated. Currently, more than 300 laws and regulations under 11 provincial ministries apply to this sector. The industry would benefit from efforts to streamline the regulatory framework, without adding unnecessary costs that would adversely affect competitiveness.

Recommendation 9: ***The Ministry of Municipal Affairs and Housing should expedite its efforts to adopt an objective-based Building Code for building renovations based on the successful New Jersey model.***

This recommendation recognizes that the profitability of the construction sector is directly impacted by the regulatory framework in which it operates. Efforts to recognize the unique challenges to renovating existing buildings within the existing code would be useful to the ICI industry and could help increase the profitability of renovating buildings.

The government, through the Ministry of Municipal Affairs and Housing, has recently introduced legislation to implement recommendations of the Building Regulatory Reform Advisory Group (BRRAG) to streamline building regulations. The province should also move quickly to implement an objective-based system for ICI building renovations to improve competitiveness for this sector. In New Jersey, such a system led to a 60 percent increase over two years in building renovations leading to the removal of "brownfields".

ICI Construction Issue:

The ability to mobilize Ontario's skilled construction trades for projects in other provinces and in foreign markets, is critical to the success of Ontario's construction sector. Efforts to harmonize laws and create common standards to increase skilled trades mobility would help the industry win construction projects outside of Ontario.

Recommendation 10: ***The Ministry of Economic Development and Trade, in partnership with the Ministries of Intergovernmental Affairs and Training Colleges and Universities, should initiate discussions with the federal government and the Construction Labour Council to determine how the province can remove barriers to labour mobility.***

Opportunities for construction sector growth in Ontario would be enhanced by removal of barriers to labour mobility between provinces. This would apply specifically to Manitoba, with respect to the 10% Manitoba First Program, and Quebec, where better enforcement of Labour Mobility Agreements would eliminate situations where Ontario companies are prevented from accessing Quebec construction markets. Under Chapter 7 of the Social Union Framework Agreement , the Ministry of Intergovernmental Affairs and the Ministry of Training Colleges and Universities are continuing to work towards labour mobility.

ICI Construction Issue:

There is an emerging skilled trades shortage in construction. In the next 5-10 years, the industry predicts a 100 percent turnover of construction workers as a result of increasing retirements. The provincial government has taken steps to address this issue, including a recent investment of $2.24 million through its Strategic Skills Investment program in the industry's Life Long Learning Centre located in Coburg. Further, the federal government has introduced a new pilot program called Construction Recruitment External Worker Services (CREWS). This program will allow the temporary entry of 500 foreign construction workers for specific projects. However, more must be done.

Recommendation 11:	***The Ministry of Economic Development and Trade, and the Ministry of Training Colleges and Universities, in partnership with the construction industry, continue to develop strategies to address negative perceptions about construction as a career choice and continue to develop an action plan to prevent skilled trade shortages in Ontario's construction sector.***

A strategy is important to attract young people to the construction trades, and to ensure that the construction industry can continue to rely upon an adequate supply of skilled labour in the future. This would ensure a key element of competitiveness remains in place. This strategy could include industry-led initiatives to increase young people's exposure to construction trades at the pre-apprenticeship level. As an example, contractors in Hamilton are providing summer opportunities for students to learn about trades on a rotating basis.

An action plan could include the following:

- an agreement on approaches for covering construction apprenticeship training with a single piece of legislation, with rules that are flexible;
- dedicating support to construction through the Strategic Skills Investment program;
- developing options for employer tax incentive programs for apprenticeship hiring; and
- targeting educational funding for vocational training programs.

ICI Construction Issue:

Ontario's ICI construction industry is a leader in Design/Build projects, and holds a great advantage over the United States in terms of productivity and quality of skilled trades. However, there may be a lack of awareness of the industry's expertise. This could limit new investment activity, and reduce the chances of the industry winning major ICI construction projects across North America.

Recommendation 12:	***The Ministry of Economic Development and Trade should initiate a focussed marketing strategy to better promote Ontario's ICI construction industry capabilities and services.***

Marketing Ontario's ICI construction industry capabilities to key decision-makers could better position the province as a preferred site for investment. It could also create new opportunities to export construction related services. A focussed marketing strategy could include showcasing Ontario ICI construction firms. This could be modelled on the success MEDT has had in promoting other sectors.

ICI Construction Issue:

Construction firms that operate "underground" erode the competitiveness of legitimate firms by causing them to pay higher Workplace Safety Insurance Board (WSIB) premiums. Underground economic activity includes construction firms operating without a license, or not paying taxes or WSIB premiums. Any actions that reduce underground economic activities would improve the profitability and competitiveness of legitimate companies.

Recommendation 13:	***All provincial ministries, agencies, boards and commissions need to find ways to reduce underground economic activity. This includes having the Workplace Safety Insurance Board explore options whereby independent contractors may be required to pay WSIB premiums, developing incentive-based compliance measures for companies with good safety records, and expediting electronic permitting to streamline the building permit process and increase transparency.***

Currently, it is estimated that only 50 percent of the industry (primarily unionized contractors) make payments to WSIB. This recommendation could help lower costs for legitimate firms by reducing WSIB premiums, and/or reducing inspector visitations at sites with good safety records.

Implementing electronic permitting and smart card technology as a way to streamline the building permit process would ensure illegal firms could not operate as effectively. As a result, underground construction activity would be further limited.

ICI Construction Issue:

Ontario's public sector is one of the largest procurers of ICI construction projects. Currently, there are few mechanisms available to encourage innovative/cost saving practices in the delivery of construction services for these major capital projects. Alternatives should be sought to the traditional "lowest cost bid" approach, and more flexibility should be introduced in procurement processes. This could lead to reduced costs, more innovation in product delivery, and higher productivity.

Recommendation 14:	***The Ministry of Economic Development and Trade should lead an inter-ministry effort to ensure procurement approaches support construction innovation by moving to "life cycle costing" and increasing opportunities for Public Private Partnerships.***

Encouraging innovation in the delivery of construction services and finding better opportunities for Ontario construction companies to partner on major infrastructure projects would increase the industry's capacity to compete for world market capital projects.

This recommendation would let the government and its broader public sector partners determine if approaches used in competing jurisdictions would work in Ontario. For example, is it appropriate that project needs are defined on major capital projects instead of project specifications? Should a "Swiss Challenge" method of ICI construction procurement be used? (A "Swiss Challenge" provides that the government can receive unsolicited proposals for a capital construction project and then offer others an opportunity to improve and bid on the proposals. This would replace the traditional and time intensive Request For Proposals process).

Improving Access to Risk Capital For Emerging Growth Firms

Roundtable meetings were held with angel investors, academic experts, entrepreneurs seeking high risk capital for their emerging growth firms, and private equity investment experts. Participants made a compelling case that angel investment is critical for emerging growth firms.

Increased angel investment in Ontario will be linked to success in addressing the following issues:

- improved ratio of risk-to-reward for angel investors;
- more screening by groups that act as clearing houses, to increase the volume and quality of deals to be considered by angel investors; and
- ensuring that Ontario Securities Commission (OSC) rules do not discourage angel investment.

The following recommendations should be considered to help improve access to risk capital for emerging growth firms.

Risk Capital Issue:

Investment in emerging Ontario growth companies carries high risk. Currently, the ratio of risk-to-reward has the effect of limiting angel investment.

Recommendation 15: ***Ontario should reduce or eliminate the tax on capital gains arising from investments in small growth companies (e.g. those with assets less than $5 million).***

Rewarding angel investors more fully for the risks that they take would help increase angel investment, promote angel mentoring and encourage investors to become first-time angels. Eliminating this tax would make Ontario's capital gains tax rate for investments in emerging growth companies the lowest in Canada. The rate would match that of the most tax-competitive US states.

This recommendation would provide an immediate incentive to invest, while the cost in the form of foregone tax revenues would be borne in the future. Currently, angel investors often wait three years or more before they realize a capital gain. During that time, high-growth companies can generate additional tax revenues.

Risk Capital Issue:

Investing in small firms carries high risk, and losses are common. The willingness to take risks is vital to the development of a vibrant, widespread culture of entrepreneurship in Ontario.

Recommendation 16: ***Ontario should allow deductions from ordinary income of 100 percent of losses up to a maximum (e.g. $100,000) from investment in small companies (e.g. those with assets less than $5 million).***

Cushioning losses and improving the ratio of risk-to-reward would close the gap between Ontario and the United States in terms of tax treatment of losses incurred by investors in small business. In the United States, 100% of small business losses incurred by investors can be written off to a

maximum of US $50,000. In Ontario, small business investment losses incurred by investors are 50 percent deductible. This treatment should, at a minimum, be maintained. However, it would be preferable for Ontario to match the standard set by the US.

This recommendation would clearly reduce current tax revenues. However, it would also bring in new tax revenues generated by successful investments by angel investors.

Risk Capital Issue:

In recent years, important reductions in federal and provincial capital gains tax rates have been implemented in parallel. This report recommends that Ontario take further action on reducing capital gains to help create more emerging growth firms. Federal action should also be taken.

Recommendation 17:	***The federal government should eliminate its tax on capital gains arising from investments in small growth companies (e.g. those with assets less than $5 million) and enhance its loss provisions for such investments.***

Since federal tax rates are higher than Ontario tax rates, this approach would provide strong encouragement to angel investors. If federal and provincial capital gains taxes were eliminated, Ontario would have the most competitive capital gains tax rates in the world for investments in emerging growth companies. Ontario would have a significant competitive advantage over US states with the lowest capital tax gains rates.

Risk Capital Issue:

The federal government has recognized that allowing deferral of the capital gains tax encourages investment in firms with high growth potential. In the February 2000 budget, it introduced "roll-over" provisions. These provisions let investors defer capital gains taxes as long as they reinvest their gains in eligible small companies.

However, the roll-over provisions have certain drawbacks:

- The maximum reinvestment period is too short. To qualify for tax deferral, the investor must reinvest capital gains in another eligible business within 120 days. Investors indicate this provides insufficient time to find and assess another opportunity.

- The roll-over provisions are extremely complicated. Investors find it difficult to understand how to use them effectively.

Recommendation 18:	***The federal government should encourage more investors to use its capital gains tax roll-over provisions, for example, by: a) lengthening the maximum reinvestment period from 120 days to one year; b) releasing clear guidelines for the implementation of its roll-over provisions; and c) publicizing the enriched, clarified provisions so that angel investors are aware of the benefits.***

More angel investment would be encouraged if the federal government were to address the stated drawbacks of the roll-over provisions.

Risk Capital Issue:

The process of angel investment in Ontario could be improved if angel investors and opportunities were more efficiently matched. Currently, in most cases, Ontario entrepreneurs locate hard-to-find angels one-by-one — a haphazard, costly and time-consuming process. Ontario lags far behind leading US jurisdictions in the number and sophistication of angel groups set up to match investors and entrepreneurs.

Recommendation 19:	***The Ministry of Economic Development and Trade should co-lead a process with key stakeholders that focusses on improving the process of angel investment in Ontario, especially through the development of successful angel groups.***

Organized angel groups are a visible source of risk capital, serving as a public face for anonymous angels. Angel groups screen proposals and arrange for entrepreneurs to present investment opportunities to their investor members on a regular basis. They make it easier for young companies to access angel capital because entrepreneurs can present to several angels at once, significantly increasing their chances of making a successful match. Angel groups also encourage more investment by presenting angels with quality deal flow, as well as opportunities to learn from and co-invest with other angels.

MEDT should take responsibility for bringing stakeholders together to identify opportunities and options for creating angel groups in Ontario. The ministry can help facilitate the creation and success of more angel groups in Ontario. These groups would then screen deals, provide angels with opportunities for co-investment, mentor entrepreneurs and serve as a visible source of risk capital.

This is not a task that government can undertake on its own. To succeed, the process needs to engage partners that can create and support angel groups. Partners may include angel investors professional service firms, venture capital funds, financial institutions, incubators, universities, and groups in Ontario that promote angel investment.

Risk Capital Issue:

It is essential that emerging high-growth companies gain access to risk capital without undue costs or delays. The Ontario Securities Commission (OSC) has recognized the need to revise its rules on private placements, to remove unnecessary barriers to young companies seeking capital, and to avoid delays and lower the cost of raising financing.

The Minister of Finance has approved new OSC private placement rules which provide registration and prospectus exemptions for Closely–Held Issuers and Accredited Investors.

Recommendation 20:	***The Ministry of Economic Development and Trade, in cooperation with the Ministry of Finance, should ensure that investors and young companies are well aware of Ontario's more favourable and competitive private placement rules.***

The two new exemptions approved by the Minister of Finance are:

- Closely-Held Issuer Exemption: This allows issuers to raise a total of $3 million, through any number of financings, from up to 35 investors. This is independent of whether investors meet criteria to be "accredited".

- Accredited Investor Exemption: This allows issuers to raise any amount at any time from any person or company that meets certain criteria (e.g. individuals that meet minimum financial asset or income thresholds).

The new exemptions make it easier and less costly for young companies to access risk capital by exempting them from prospectus requirements when raising funds. They are also generally competitive with corresponding US exemptions.

The consultations revealed that many angel investors believed that the previous private placement rules discouraged angel investment. Investors do not appear to be fully aware of the new exemptions, and of the benefits they can provide. This should be addressed.

Risk Capital Issue:

Organized angel groups are a potentially important, and relatively new addition, to the market for angel capital in Ontario. The regulatory system must not create barriers to their success.

Recommendation 21:	***Consistent with its mandate to protect investors and foster fair and efficient capital markets and confidence in those markets, the OSC should ensure that Ontario's securities laws do not unduly restrict the formation and growth of angel groups.***

Ontario needs a regulatory environment that is competitive with the United States that allows angel groups to flourish. Organizers of angel groups and investor members need to be certain that their activities conform to OSC rules.

Risk Capital Issue:

The market for risk capital for emerging growth firms is constantly evolving. It continuously presents entrepreneurs with new ways of accessing capital.

Recommendation 22:	***The Ontario Securities Commission should stay abreast of new ways for emerging growth companies to raise capital. In circumstances where new rules could better meet the needs of these companies, while maintaining appropriate levels of investor protection, the OSC should take action in a timely manner.***

A regulatory system that is slow to react to opportunities can hinder the financing of emerging growth firms. It can also create uncertainty on the part of investors, entrepreneurs and those that can help bring them together, such as angel groups.

Risk Capital Issue:

The Ontario Government created the Ontario Immigrant Investor Corporation (OIIC) in 1999. This Corporation receives and invests Ontario's share of immigrant investor funds as a participating province in the revised federal Immigrant Investor Program. Participating provinces guarantee the repayment of the funds, without interest, to immigrant investors after five years.

Making a small portion of OIIC funds available for co-investing with angel investors would help encourage more angel investment in Ontario.

Recommendation 23:	***The Ministry of Economic Development and Trade should explore using a portion of Ontario Immigrant Investor Corporation funds to create an angel co-investment fund with strict guidelines to be managed by a private sector investment manager and to co-invest with angel investors in emerging growth firms.***

This recommendation would allow MEDT to explore using a portion of OIIC funds to co-invest with angel investors. The concept should include competitive selection of a private sector manager. All investment decisions would be made by the private sector manager, and not by government. To help identify angel investors for co-investment, the manager could pursue many options, for instance, developing relationships with angel groups in Ontario.

Ontario

Des industries ontariennes compétitives sur le marché international

Rapport présenté à l'honorable Robert W. Runciman, ministre du Développement économique et du Commerce

Ted Chudleigh
Adjoint parlementaire
Ministère du Développement économique
et du Commerce

Le 15 janvier 2002

TABLE DES MATIÈRES

Point de départ 3

Pourquoi ces secteurs et ces problèmes..... 5

Que pouvons-nous faire pour améliorer notre compétitivité..... 6

Le secteur chimique..... 7

Le secteur de la construction..... 11

L'amélioration de l'accès au capital-risque..... 15

Point de départ

L'Ontario doit rester compétitif pour assurer sa croissance et veiller à ce que son économie reste vigoureuse et prospère. Le gouvernement de l'Ontario en est conscient et s'efforce activement d'accroître la compétitivité de la province et de ses entreprises sur le marché international.

En avril 2001, dans le discours du Trône, le gouvernement a lancé un plan d'action qui visait 21 objectifs pour faire entrer l'Ontario dans le XXI^e siècle. Le premier objectif était « d'éliminer les obstacles à l'emploi, à l'investissement et à la croissance » pour permettre à l'Ontario « de préserver sa compétitivité à l'échelle mondiale ».

Objectifs des consultations

- Cerner et évaluer les problèmes de compétitivité auxquels font face l'industrie chimique et le secteur de la construction industrielle, commerciale et institutionnelle (ICI).
- Trouver des moyens d'abattre les obstacles et d'améliorer l'accès au capital-risque d'en nouvelles entreprises à forte croissance.
- Proposer des idées et faire des recommandations quant aux mesures à prendre pour passer à l'action.

Le 11 juin 2001, le ministre du Développement économique et du Commerce a annoncé que l'adjoint parlementaire Ted Chudleigh tiendrait des consultations avec plusieurs secteurs clés des affaires afin de cerner les obstacles à la compétitivité partout dans la province. Ces consultations ont eu lieu entre juin et septembre 2001. Elles ont porté essentiellement sur l'industrie chimique et la construction industrielle, commerciale et institutionnelle (ICI). Des discussions ont également eu lieu avec des participants et des experts des premiers stades du financement par actions.

L'augmentation de la compétitivité permettra aux entreprises de conserver les emplois courants, d'en créer de nouveaux et de contribuer à l'établissement d'une économie ontarienne plus diversifiée et plus vigoureuse. L'amélioration de l'accès au capital-risque des nouvelles entreprises à forte croissance aidera à en accroître le nombre en Ontario et augmentera leurs chances de succès, sans compter le rôle que cela pourra jouer dans l'émergence des futures entreprises fleurons de la province.

Pour une meilleure compétitivité

Les consultations étaient axées sur les facteurs de compétitivité associés à des secteurs particuliers, mais elles ont également évoqué les mesures plus vastes qui sont déjà en cours d'application pour favoriser la compétitivité en Ontario.

Le gouvernement a pris de nombreuses dispositions importantes pour améliorer le climat commercial de l'Ontario, parmi lesquelles des investissements majeurs dans l'infrastructure, l'adoption de lois pour offrir une stabilité aux gens d'affaire qui leur permette de prendre leurs décisions d'investissement avec plus de certitude et une promotion dynamique des avantages concurrentiels de l'Ontario. Dans certains cas, il faudrait sensibiliser davantage les dirigeants de l'industrie et les futurs investisseurs à ces mesures.

Investissements de la Société ontarienne Supercroissance

- Depuis mai 1999, la société SuperCroissance a investi près de 7 milliards de dollars en immobilisations.
- Le gouvernement prévoit investir directement 2 autres milliards cette année dans l'infrastructure de la province.
- Dans le cadre de l'engagement du gouvernement d'alléger la congestion et la saturation, un plan de 9 milliards de dollars étalés sur 10 ans a été adopté pour veiller à ce que l'Ontario ait un réseau de transport qui continue à renforcer l'économie et à protéger l'environnement.

Investissement dans l'infrastructure

Pour être compétitives, les entreprises de l'Ontario ont besoin d'une infrastructure moderne. Il faudra investir des sommes

importantes dans ce domaine dans toute la province pour préparer la croissance à venir, maintenir l'infrastructure actuelle en bon état et pallier les insuffisances. C'est à cette fin que le gouvernement a créé la Société ontarienne SuperCroissance et l'a chargée de gérer les immobilisations de la province.

Offre d'une plus grande certitude pour améliorer les prises de décisions

Pour favoriser l'établissement d'un environnement compétitif, un gouvernement doit offrir des certitudes. Les décisions en matière d'investissement et la formation de la main-d'œuvre prennent du temps et mobilisent des ressources. Le secteur privé doit savoir que les règles du jeu ne changeront pas.

Par exemple, la *Loi de 2000 modifiant la Loi sur les relations de travail (industrie de la construction)* du ministère du Travail de l'Ontario a augmenté la certitude que les activités de construction se poursuivront vraisemblablement sans arrêt de travail. Bien que des améliorations techniques et réglementaires puissent être apportées à la loi, les promoteurs peuvent compter sur un cadre législatif qui restera essentiellement le même et, forts de cette certitude, ils peuvent prendre des décisions éclairées.

Une autre certitude dont les décideurs peuvent se prévaloir, c'est que, par l'intermédiaire de la société SuperCroissance, le gouvernement investira dans l'infrastructure nécessaire au déplacement des biens, des services et des personnes.

Des initiatives comme la création de la Commission de réduction des formalités administratives sont également importantes. La Commission est chargée d'examiner les règles et règlements caducs et de faire des recommandations quant à leur suppression ou à leur modification pour qu'il soit plus facile de faire des affaires en Ontario. Elle propose d'adopter un test d'impact sur les affaires pour veiller à ce que les nouveaux règlements n'aient pas d'effet indésirable sur les transactions commerciales qui ont lieu dans la province.

C'est ainsi et de bien d'autres façons que la province a agi pour augmenter la certitude du secteur privé que l'Ontario demeurera un lieu compétitif où faire des affaires.

Meilleure sensibilisation aux avantages concurrentiels de l'Ontario

Les consultations ont indiqué que le personnel des bureaux principaux des entreprises de l'Ontario et des sociétés multinationales qui y sont installées ne pense souvent pas que cette province est aussi compétitive que d'autres territoires. Et, par exemple, lorsqu'une société a entrepris une analyse de sélection de lieu qui comparait l'Ontario à un territoire américain concurrent, elle n'a pas tenu compte des coûts d'assurance-santé que l'employeur devra acquitter aux États-Unis. Il nous faut relever le défi et veiller à ce que les avantages concurrentiels de l'Ontario soient mieux connus aussi bien dans le pays qu'à l'échelle internationale.

Par l'intermédiaire du ministère du Développement économique et du Commerce (MDEC), le gouvernement a pris plusieurs mesures, parmi lesquelles :

- Une promotion vigoureuse de l'Ontario sur les marchés internationaux clés : les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne, le Japon et (depuis juin 2001) la France.

- La mise en œuvre du programme Promotion Ontario, une campagne de commercialisation énergique qui vise des régions clés et cherche à augmenter la sensibilisation au fait que l'Ontario représente une destination intéressante pour les investissements en Amérique du Nord.

- L'application d'une stratégie de ventes dynamique, avec offre de contrats à des conseillers en développement du marché intérieur pour trouver de nouveaux clients. Cela comprend un programme de services intégrés qui met des dossiers commerciaux à la disposition des chercheurs

d'emplacement en Ontario, un programme d'immigration des entreprises et un programme clé de gestion des comptes qui vise les 800 premières sociétés nationales pour encourager l'investissement, le réinvestissement et la conservation.

Pourquoi ces secteurs et ces problèmes

L'industrie chimique et le secteur de la construction industrielle, commerciale et institutionnelle (ICI) sont extrêmement importants pour la croissance, la création d'emplois, la compétitivité et le succès de l'Ontario.

Secteur chimique

- En 1998, le secteur chimique de l'Ontario a expédié des produits d'une valeur approximative de 22,6 milliards de dollars (55 pour 100 du total canadien) et a employé 53 000 personnes.
- Les exportations sont passées de 6,6 milliards de dollars en 1996 à 9,9 milliards de dollars en 2000.
- L'industrie chimique se place au quatrième rang des secteurs de fabrication de l'Ontario pour la valeur des expéditions et au 6e rang pour l'emploi.

Secteur de la construction

- En 2000, le secteur de la construction, qui employait 325 000 personnes, était le deuxième employeur de l'Ontario.
- Les recherches indiquent que, pour chaque emploi créé dans le secteur de la construction, trois autres sont créés dans l'économie générale.
- Chaque nouvelle entreprise ou expansion industrielle fait appel, de façon directe ou indirecte, au secteur de la construction ICI.

La question de l'augmentation du flux de capital-risque vers les nouvelles entreprises à forte croissance est également importante pour la vigueur économique, la création d'emplois et la prospérité de l'Ontario.

Les investissements providentiels demeurent la principale source de capitaux propres pour la plupart des nouvelles entreprises à forte croissance de l'Ontario. Or, le marché des investissements providentiels n'est pas encore mûr en Ontario. Les recherches effectuées par le MDEC indiquent qu'au milieu des années 90, les principales entreprises à forte croissance de l'Ontario représentaient moins de 2 pour 100 de toutes les entreprises de la province, mais 35 pour 100 de toutes les nouvelles créations d'emplois. Il faut encourager les investissements providentiels dans les nouvelles sociétés qui ont le potentiel de devenir de moyennes et de grandes entreprises, *parce qu'elles* ont *aussi* le potentiel de devenir les entreprises fleurons de l'Ontario à l'avenir.

Qui a été consulté

Entreprises, experts et dirigeants de l'Ontario

Eu égard aux secteurs de l'industrie chimique et de la construction ICI – 64 réunions ont été organisées auxquelles ont participé 115 personnes en provenance de plus de 60 entreprises et associations. Les

réunions ont eu lieu sous l'égide de Ted Chudleigh, député, adjoint parlementaire au ministre du Développement économique et du Commerce, avec le soutien du personnel du ministère.

M. Chudleigh a aussi organisé sept tables rondes sur les moyens à mettre en œuvre pour améliorer l'accès au capital-risque. Ces tables rondes ont eu lieu à Burlington, Kingston, Ottawa, Thunder Bay, Toronto et Kitchener-Waterloo. Les participants comprenaient 34 investisseurs providentiels, des spécialistes universitaires et des entrepreneurs qui avaient besoin d'investissement providentiel.

Concurrents/autres territoires

Plus de 30 personnes ont participé à 18 réunions et ont partagé leurs réflexions et leurs conseils sur les sujets suivants :

- Comment des territoires concurrents (Austin, Texas; Boston, Massachusetts; et la Silicon Valley en Californie) avaient mis en place et administré avec succès des groupes d'investissements providentiels.

- Comment d'autres territoires (New Jersey et Texas) ont su régler au mieux, dans le secteur chimique et l'industrie de la construction ICI, des problèmes de compétitivité semblables à ceux auxquels font face les entreprises de l'Ontario.

Que pouvons-nous faire pour améliorer notre compétitivité ?

Les consultations ont porté sur les principaux problèmes de compétitivité qui se posent aux secteurs de l'industrie chimique et de la construction ICI, et sur les obstacles les plus notables à l'amélioration de l'accès au capital-risque.

En réponse aux commentaires et aux conseils de tous les participants, 23 recommandations ont été élaborées et sont exposées dans le présent rapport. Ces recommandations ont pour objet de contribuer à améliorer la compétitivité en abattant les obstacles, en stimulant les nouveaux investissements et les nouvelles possibilités offertes aux entrepreneurs, et en aidant les entreprises à mieux réussir.

Comment améliorer la compétitivité dans le secteur chimique

En collaboration avec des entreprises du secteur chimique, la province pourrait contribuer à améliorer l'environnement de façon à stimuler les nouveaux investissements dans l'industrie chimique et à aider les sociétés existantes à poursuivre leur croissance. À cet égard, il faut essentiellement veiller à disposer de stocks d'alimentation sûrs à des prix concurrentiels, d'une main-d'œuvre spécialisée adéquate et d'une infrastructure de soutien suffisante. Sept des recommandations présentées dans ce rapport portent sur l'amélioration de la compétitivité dans le secteur chimique de l'Ontario.

Comment améliorer la compétitivité dans le secteur de la construction ICI

La province, en collaboration avec les nombreux intervenants de l'industrie de la construction ICI, pourrait contribuer à ce que le secteur continue à entraîner l'économie et à créer de nouveaux emplois pendant de nombreuses années à venir. Une plus grande innovation, l'amélioration de l'accès à une main-d'œuvre spécialisée et la mise en place d'un système réglementaire plus flexible et plus sensible pourraient aider à rendre plus compétitif l'environnement de la construction en Ontario. Sept des recommandations du présent rapport portent sur les moyens à mettre en œuvre pour favoriser l'établissement d'un milieu encore plus propice pour l'industrie de la construction ICI en Ontario.

Comment améliorer l'accès au capital-risque

Les nouvelles entreprises à forte croissance qui réussissent servent de modèles aux autres. Elles ont tendance à faire montre d'innovation et, en conséquence, stimulent la culture de l'innovation au sein de l'économie de l'Ontario. En investissant dès les premiers stades dans des sociétés dont les perspectives de croissance sont élevées, les investisseurs providentiels (c.-à-d. des individus avec une valeur nette personnelle élevée qui comblent l'écart entre le financement fourni par la famille et les amis et le financement en capital-risque) renforcent l'innovation en Ontario et l'avantage concurrentiel que cela représente.

Bien que l'on ne dispose guère de données sur l'ampleur des activités d'investissement providentiel en Ontario, nous savons, de par l'expérience d'autres territoires, que l'augmentation des investissements providentiels dans la province pourrait contribuer à réduire l'écart important qui existe actuellement, en matière de capital-risque, entre l'Ontario et les États américains les plus importants. À titre d'exemple, en 2000 (après ajustement en fonction de la taille de la population), le Massachusetts et la Californie avaient un taux d'investissement en capital-risque qui était sept fois supérieur à celui de l'Ontario. La réduction de cet écart contribuerait au développement et au succès des entreprises à forte croissance dans la province.

Neuf des recommandations du présent rapport portent sur les mesures que le gouvernement pourrait prendre pour améliorer l'accès au capital-risque des nouvelles entreprises à forte croissance de l'Ontario.

L'amélioration de la compétitivité du secteur chimique

Au cours des consultations sur le secteur chimique, les dirigeants de l'industrie ont partagé leurs opinions sur les tendances qui ont un effet sur la compétitivité, sur ce qu'ils percevaient comme des obstacles dans le domaine des lois et des règlements, sur les coûts de construction et la déréglementation de l'électricité. Ils ont aussi proposé des idées sur ce qui permettrait à l'Ontario de participer activement au prochain cycle d'investissement dans le secteur chimique.

Le succès à long terme de ce secteur sera lié à la capacité du gouvernement et de l'industrie chimique d'assurer ce qui suit :

- un accès sécurisé à une énergie, à des matières premières et à une électricité disponibles à des prix concurrentiels;
- des processus de réglementation et d'approbation rationalisés et harmonisés;
- l'établissement d'un milieu favorable aux activités de recherche et développement;
- l'accroissement de l'accès à des gens de métier et à des travailleurs spécialisés;
- l'augmentation de la sensibilisation internationale au fait que l'Ontario représente une destination intéressante pour les investissements dans le secteur chimique.

Les recommandations suivantes doivent être considérées comme la première étape vers le renforcement de la compétitivité du secteur chimique en Ontario.

Problème — secteur chimique

Les entreprises de fabrication de produits chimiques de l'Ontario doivent avoir accès à une énergie disponible à un prix concurrentiel. Des augmentations du prix du gaz naturel ou du pétrole brut auraient un effet négatif sur la rentabilité du secteur. Des discussions sont actuellement en cours concernant le parcours du prochain pipeline de gaz naturel à travers le Canada et jusqu'aux États-Unis. Le parcours d'un pipeline de gaz naturel du Nord qui relierait à l'Ontario la plaque tournante qu'est le système actuel de pipeline de l'« Alberta Hub » contribuerait à assurer la stabilité des prix à l'avenir.

Recommandation 1 :	***La province devrait assumer un rôle directeur dans la défense d'un parcours à travers le Canada d'un pipeline de gaz naturel du Nord qui utiliserait l'infrastructure existante en Alberta.***

En veillant à ce que les systèmes de pipeline existants qui relient l'Ouest du Canada à l'Ontario soient utilisés pour le gaz naturel, le pétrole brut et les produits pétroliers, on favoriserait l'établissement de systèmes de pipelines compétitifs à l'avenir en Ontario. L'utilisation du système existant de l'« Alberta Hub » permettrait à l'industrie chimique de l'Ontario de continuer à croître et à prospérer.

Problème — secteur chimique

L'Ontario a actuellement l'un des tarifs d'électricité les plus bas d'Amérique du Nord. Le gouvernement a l'intention de rendre le marché de l'électricité plus concurrentiel en l'ouvrant à la compétition en mai 2002. Il est essentiel que le prix de l'électricité reste concurrentiel pour le secteur chimique. Des coûts d'électricité non concurrentiels pourraient entraîner des fermetures d'usines.

Le manque d'explication et de compréhension du processus de déréglementation de l'Ontario pourrait créer une incertitude quant à la disponibilité future de l'électricité à un prix concurrentiel.

Recommandation 2 :	***Le ministère du Développement économique et du Commerce, en partenariat avec le ministère de l'Énergie, des Sciences et de la Technologie, devrait produire des documents d'information et d'éducation axés sur l'industrie pour veiller à ce que le secteur chimique comprenne comment la province procède pour ouvrir le marché concurrentiel de l'électricité de l'Ontario.***

Les dirigeants de l'industrie ont besoin de savoir que l'Ontario gère avec efficacité la déréglementation de l'électricité. Ils doivent avoir la certitude qu'une production clé est assurée et sera offerte à long terme à un prix économique.

Problème — secteur chimique

Les entreprises de fabrication de produits chimiques, dans le cadre du programme GESTION RESPONSABLE célèbre dans le monde entier, gèrent leurs produits et services de façon à protéger la population et l'environnement.

L'établissement d'un environnement technique, administratif et réglementaire bien intégré pour le secteur chimique peut permettre de réduire les coûts et d'améliorer la compétitivité. La nécessité d'obtenir des approbations multiples auprès des gouvernements fédéral et provincial pour les mêmes choses (p. ex., échantillonnage de l'air et analyse de l'eau) représente un obstacle à la compétitivité à long terme.

Recommandation 3 :	***Le ministère de l'Environnement devrait accélérer le travail qu'il effectue en collaboration avec le secteur chimique sur les nouvelles approches réglementaires pour le contrôle de l'air et l'analyse de l'eau. Le ministère du Développement économique et du Commerce devrait prendre la direction d'un effort conjoint du gouvernement et de l'industrie pour rationaliser/harmoniser les règles et règlements multiples qui ont un effet indésirable sur le secteur chimique.***

Si le ministère de l'Environnement accélérait le travail qu'il effectue en collaboration avec l'industrie chimique pour définir une nouvelle approche qui aille au-delà de la conformité tout en continuant à

protéger l'environnement, les entreprises de fabrication de produits chimiques de l'Ontario gagneraient un avantage stratégique sur les territoires concurrents à l'extérieur du Canada. L'application de cette recommandation pourrait améliorer le rendement en réduisant certains coûts inutiles dans le secteur chimique. Par exemple, elle pourrait favoriser l'harmonisation des réglementations intergouvernementales et la rationalisation du processus d'utilisation de la Liste intérieure des substances (LIS) pour enregistrer les nouveaux produits chimiques.

Problème — secteur chimique

Les États américains qui bordent le golfe du Mexique, notamment la Louisiane et le Texas, sont les leaders mondiaux de l'industrie chimique. À Houston, un effort conjoint entre la ville, les établissements d'enseignement locaux, les syndicats et les entreprises a eu pour effet d'accroître les activités de recherche et développement et d'augmenter le nombre d'industries de soutien. Travaillant en collaboration, ces groupes orientent les décisions et font des investissements qui contribuent à édifier un secteur chimique plus compétitif et une économie plus forte au palier local et au palier de l'État.

L'Ontario n'a pas encore compris les avantages qu'il y a à travailler ensemble dans le secteur chimique pour créer, avec les différents intervenants, une « grappe » économique mieux charpentée.

Recommandation 4 : ***Le ministère du Développement économique et du Commerce, en partenariat avec des entreprises locales de fabrication de produits chimiques, des collèges, des collectivités et d'autres intervenants locaux à Sarnia et à Kingston, devrait amorcer des stratégies de formation de grappes industrielles et profiter des occasions de constituer en Ontario des groupes chimiques plus compétitifs sur le marché international.***

Bien que l'Ontario ne dispose pas d'une masse critique comme les États de la côte du golfe du Mexique aux États-Unis, tous les éléments sont en place pour renforcer les grappes industrielles naissantes à Sarnia et à Kingston. L'établissement d'un partenariat entre les collectivités locales, les entreprises de fabrication de produits chimiques, les industries de soutien, les collèges et les universités est recommandé. Par exemple, le collège Lambton pourrait devenir un chef de file de l'éducation et de la formation en pétrochimie. Ce partenariat permettrait de trouver des moyens de favoriser le développement futur de l'industrie chimique et d'encourager la région à servir de locomotive au secteur chimique de l'Ontario. Ce serait un instrument utile pour aider l'Ontario à constituer des groupes chimiques plus compétitifs sur le marché mondial.

Problème — secteur chimique

La population active du secteur chimique vieillit, la moyenne d'âge étant actuellement de 49 ans. Les entreprises de fabrication de produits chimiques de l'Ontario doivent avoir un accès continu à des travailleurs hautement spécialisés pour assurer la croissance et la prospérité à long terme de ce secteur.

Recommandation 5 : ***Le ministère du Développement économique et du Commerce, en partenariat avec le secteur industriel et le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, devrait constituer un groupe de travail sur la formation nécessaire dans l'industrie chimique pour conseiller le gouvernement sur les moyens de veiller à ce que les compétences recherchées par ce secteur soient disponibles à l'avenir.***

Un groupe de travail pourrait trouver des moyens originaux d'assurer la disponibilité de travailleurs spécialisés dans l'industrie chimique. Il pourrait, par exemple, rédiger une entente acceptable par toutes les parties sur la façon dont des programmes de formation du gouvernement de l'Ontario, comme l'initiative « Investissement dans les compétences stratégiques », pourraient apporter un soutien à

l'industrie chimique. Il pourrait aussi définir le rôle des établissements d'enseignement et ce qu'ils pourraient faire pour aider l'industrie à satisfaire ses besoins de formation.

Problème — secteur chimique

La capacité d'attirer des investissements pour les entreprises existantes et nouvelles du secteur chimique est essentielle au développement d'une industrie chimique plus forte et plus concurrentielle en Ontario. Bien que l'Ontario ait de nombreux avantages concurrentiels – notamment des impôts sur les sociétés peu élevés, une main-d'œuvre hautement spécialisée, des usines rentables et de bonnes relations de travail – il est passé à côté de plusieurs occasions d'investissement au cours des deux dernières décennies.

Recommandation 6 : ***Le ministère du Développement économique et du Commerce devrait renforcer ses efforts de promotion et de commercialisation de l'Ontario comme d'un territoire compétitif dans le secteur chimique aussi bien au pays qu'auprès des sociétés multinationales de fabrication de produits chimiques pour veiller à ce que la province soit en bonne position pour tirer parti du prochain cycle d'investissement.***

Il est important que les principaux décideurs aient conscience des avantages concurrentiels qu'il y a à faire des affaires en Ontario. L'Ontario devrait immédiatement venir à l'esprit des chefs d'entreprise lorsqu'ils prennent des décisions en matière d'investissement.

Il serait possible de faire des efforts ciblés pour promouvoir et commercialiser l'industrie chimique, par exemple :

- Le ministre du Développement économique et du Commerce pourrait se rendre au siège social des entreprises ontariennes de fabrication de produits chimiques.

- On pourrait tirer parti du fait que le programme GESTION RESPONSABLE a été créé par des entreprises de l'Ontario et l'Association canadienne de fabricants de produits chimiques (ACFPC), et qu'il a été adopté dans le monde entier.

- On pourrait chercher comment une analyse comparative, effectuée en partenariat avec l'industrie et l'ACFPC, pourrait rendre le secteur chimique plus productif et plus compétitif. Une analyse comparative pourrait s'avérer particulièrement efficace pour les entreprises qui ont des usines des deux côtés de la frontière entre le Canada et les États-Unis.

Recommandation 7 : ***Le ministère du Développement économique et du Commerce devrait continuer à chercher comment la province peut favoriser l'augmentation des activités de recherche et développement et la construction de nouvelles usines pilotes en Ontario.***

Les activités de recherche et développement sont essentielles à la croissance de l'Ontario. En encourageant avec force la R.-D. et l'innovation dans le secteur chimique, le gouvernement contribuerait à attirer et à retenir des chercheurs et des gens de science éminents, ce qui pourrait en retour entraîner la création de nouvelles entreprises.

Le MDEC pourrait encourager l'augmentation de la R.-D. dans le secteur chimique en faisant ce qui suit :

- Une meilleure promotion des programmes de crédit d'impôt pour la R.-D. Le Conference Board du Canada a déclaré que le traitement fiscal de l'Ontario dans ce domaine est supérieur à celui des dix autres pays industriels;

- Un soutien aux investissements dans l'infrastructure pour aider à faire passer les idées du laboratoire de recherche aux nouvelles usines pilotes et à la complète commercialisation;

- Un soutien continu à l'innovation grâce à des chercheurs universitaires et à des programmes fédéraux et provinciaux de R.-D. de haute qualité.

L'amélioration de la compétitivité du secteur de la construction

Lors des consultations avec les représentants du secteur de la construction ICI de l'Ontario, les dirigeants de l'industrie ont partagé leurs opinions sur les facteurs liés à la compétitivité, notamment la suppression des obstacles à l'innovation et l'augmentation de la productivité, l'effet des politiques législatives et réglementaires, les conséquences de l'économie « souterraine » sur la compétitivité, les exigences en matière de main-d'œuvre spécialisée et l'élargissement de la part de l'activité du secteur sur le marché international.

Pour contribuer à ce que l'industrie de la construction ICI continue à créer de nouveaux emplois et aide à entraîner l'économie de l'Ontario, il faut faire ce qui suit :

- Veiller à ce que le système de réglementation du secteur de la construction soit souple et sensible.
- Donner la préférence aux soumissions offrant la meilleure valeur plutôt que les prix les plus bas lors de l'acquisition d'immobilisations majeures.
- Limiter les conflits entre les syndicats sur les questions de compétence.
- Renverser les perceptions négatives à l'égard du secteur de la construction comme lieu où faire carrière pour les jeunes.
- Augmenter la sensibilisation au fait que le secteur de la construction de l'Ontario a la capacité d'attirer les investissements.

Les recommandations suivantes devraient être prises en considération pour aider à améliorer la compétitivité du secteur de la construction ICI en Ontario.

Problème — secteur de la construction ICI

Le secteur de la construction ICI de l'Ontario est représenté par une vaste gamme d'intervenants dont les intérêts sont souvent rivaux. Il serait utile d'avoir un mécanisme officiel en place afin d'encourager une participation générale et de conseiller le gouvernement sur l'effet que des développements récents, comme les nouveaux règlements, peuvent avoir sur le secteur. Cela pourrait aussi aider le gouvernement à éviter et à supprimer les coûts inutiles et donc à augmenter la compétitivité à long terme de l'industrie.

Recommandation 8 : ***Le ministère du Développement économique et du Commerce, avec la participation de l'industrie, devrait mettre en place un Conseil consultatif de la construction pour faciliter le processus de consultation entre le secteur industriel et le gouvernement et contribuer à rassembler les intervenants de la construction ICI pour qu'ils puissent partager leurs opinions et leurs avis sur la façon de répondre aux problèmes qui font obstacle à la compétitivité.***

En donnant à l'industrie un moyen de parvenir à un consensus, le gouvernement pourrait favoriser sa croissance et son développement.

Un Conseil consultatif de la construction ICI pourrait comprendre des représentants de tous les secteurs de l'industrie de la construction et des ministères provinciaux appropriés. Il pourrait conseiller le gouvernement sur différentes questions, parmi lesquelles :

- l'effet des réformes réglementaires proposées;
- les façons d'améliorer l'approvisionnement du secteur public;
- les meilleures pratiques en matière de programmes de formation;
- comment limiter les activités de construction souterraine.

Problème — secteur de la construction ICI

L'industrie de la construction ICI en Ontario est assujettie à de lourds règlements. Actuellement, plus de 300 lois et règlements relevant de 11 ministères provinciaux s'appliquent à ce secteur. Il serait avantageux pour l'industrie que des efforts soient faits pour rationaliser le cadre réglementaire tout en évitant les coûts inutiles qui auraient un effet indésirable sur la compétitivité.

Recommandation 9 : ***Le ministère des Affaires municipales et du Logement devrait accélérer ses efforts en vue d'adopter un code du bâtiment axé sur les objectifs pour les rénovations des bâtiments sur le modèle de ce qui se fait au New Jersey.***

Cette recommandation reconnaît que la rentabilité du secteur de la construction est directement influencée par le cadre de réglementation qui lui est imposé. Tout effort déployé pour reconnaître le défi particulier que pose la rénovation des bâtiments existants dans le cadre du code actuel serait utile à l'industrie de la construction ICI et pourrait contribuer à accroître la rentabilité dans ce domaine.

Le ministère des Affaires municipales et du Logement a récemment proposé une loi visant à mettre en œuvre les recommandations du Groupe consultatif de la réforme des règlements du bâtiment (GCRRB) afin de rationaliser la réglementation dans ce secteur. Pour améliorer la compétitivité, le ministère devrait aussi appliquer sans tarder un système axé sur les objectifs pour les rénovations des bâtiments ICI. À l'issue de l'application d'un tel système, le New Jersey a affiché une augmentation de 60 pour 100 dans la rénovation des bâtiments au cours de deux années.

Problème — secteur de la construction ICI

La capacité de mobiliser une main-d'œuvre spécialisée dans la construction pour effectuer des projets dans d'autres provinces et à l'étranger est un facteur critique du succès du secteur de la construction de l'Ontario. Tout effort déployé pour harmoniser les lois et établir des normes communes afin d'augmenter la mobilité des gens de métier aiderait l'industrie à décrocher des projets de constructions à l'extérieur de l'Ontario.

Recommandation 10 : ***Le ministère du Développement économique et du Commerce, en partenariat avec le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, devrait amorcer des discussions avec le gouvernement fédéral et le Conseil sectoriel de la construction pour trouver des façons d'éliminer les obstacles à la mobilité de la m ain-d'œuvre.***

Les possibilités de croissance du secteur de la construction en Ontario seraient renforcées par la suppression des obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre entre les provinces. Cela s'appliquerait particulièrement au programme des « 10 pour 100 d'abord » du Manitoba et au Québec où une meilleure application des ententes de mobilité de la main-d'œuvre éliminerait les situations où les entreprises de l'Ontario ne sont pas autorisées à accéder aux marchés de la construction québécois. En vertu du chapitre 7 de l'entente-cadre sur l'union sociale, le ministère des Affaires intergouvernementales et le ministère de la Formation et des Collèges et Universités continuent à travailler sur la question de la mobilité de la main-d'œuvre.

Problème — secteur de la construction ICI

Le secteur de la construction commence à afficher une pénurie de main-d'œuvre spécialisée. Au cours des 5 à 10 prochaines années, l'industrie prévoit un renouvellement complet des travailleurs de la construction à cause du nombre croissant de personnes qui prendront leur retraite. Le gouvernement provincial a pris des mesures pour répondre à ce problème, ce qui comprend un investissement récent de 2,24 millions de dollars dans le *Life Long Learning Centre* de Coburg, dans le cadre de son initiative « Développement des compétences stratégiques ». Par ailleurs, le gouvernement fédéral a lancé un nouveau programme pilote appelé *Construction Recruitment External Worker Services* (CREWS). Ce programme autorisera l'entrée temporaire de 500 travailleurs de la construction étrangers à l'occasion de projets particuliers. Mais cela ne suffit pas.

Recommandation 11 : ***Le ministère du Développement économique et du Commerce et le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, en partenariat avec l'industrie de la construction, continuent à élaborer une stratégie pour lutter contre les perceptions négatives à l'égard du secteur de la construction comme lieu où faire carrière, ainsi qu'un plan d'action pour prévenir les pénuries de travailleurs spécialisés dans le secteur de la construction de l'Ontario.***

Une stratégie est nécessaire pour attirer les jeunes dans les métiers de la construction et pour veiller à ce que l'industrie de la construction continue à pouvoir compter sur une réserve adéquate de travailleurs spécialisés à l'avenir. Cela garantirait qu'un facteur clé de la compétitivité reste en place. Cette stratégie pourrait comprendre des initiatives menées par l'industrie pour augmenter le contact des jeunes avec les métiers de la construction au palier préalable à l'apprentissage. Par exemple, les entrepreneurs de Hamilton offrent aux élèves, par roulement, des occasions de s'initier, l'été, aux métiers de la construction.

Un plan d'action pourrait comprendre ce qui suit :

- une entente sur les façons de procéder pour ne faire relever l'apprentissage des métiers de la construction que d'un seul texte législatif, avec des règles qui soient souples;
- l'offre d'un soutien à la construction dans le cadre de l'initiative « Investissement dans les compétences stratégiques »;
- l'offre de programmes d'incitation fiscale aux employeurs qui recrutent des apprentis;
- l'affectation de fonds réservés à l'éducation à des programmes de formation professionnelle.

Problème — secteur de la construction ICI

Le secteur de la construction ICI de l'Ontario est un chef de file dans les projets de conception/construction et jouit d'un grand avantage par rapport aux États-Unis en ce qui concerne la rentabilité et la qualité de la main-d'œuvre spécialisée. On peut peut-être déplorer, cependant, un manque de sensibilisation aux compétences de l'industrie, ce qui peut limiter les nouveaux investissements et réduire les chances de l'industrie de remporter des projets de construction majeurs dans toute l'Amérique du Nord.

Recommandation 12 : ***Le ministère du Développement économique et du Commerce devrait amorcer une stratégie de marketing ciblée pour mieux promouvoir les capacités et les services de l'industrie de la construction ICI de l'Ontario.***

La commercialisation des capacités de l'industrie de la construction ICI de l'Ontario auprès de décideurs clés pourrait mettre la province dans une meilleure position comme lieu d'investissement préféré. Cela pourrait aussi créer de nouvelles possibilités d'exportation de services liés à la construction. Une stratégie de commercialisation ciblée pourrait comprendre une présentation des entreprises de construction ICI de l'Ontario sur le modèle, par exemple, des promotions effectuées avec succès par le MDEC dans d'autres secteurs.

Problème — secteur de la construction ICI

Les entreprises de construction qui pratiquent des activités « souterraines » érodent la compétitivité des entreprises légitimes en les obligeant à payer des cotisations plus élevées à la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT). Les activités économiques sont dites souterraines lorsqu'elles sont exécutées par des entreprises de construction qui travaillent sans permis ou qui ne paient pas d'impôt ni de cotisations à la CSPAAT. Toute action qui réduit les activités de construction souterraines améliorerait la rentabilité et la compétitivité des entreprises légitimes.

Recommandation 13 : ***Tous les ministères, organismes, conseils et commissions de la province devraient trouver des moyens de réduire les activités de construction souterraines. Cela requiert de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) qu'elle cherche comment exiger des entrepreneurs indépendants qu'ils lui versent les cotisations qui lui sont dues, qu'elle élabore des mesures de la conformité fondées sur des bonis pour les entreprises dont la cote de sécurité est bonne et qu'elle accélère l'octroi des permis par voie électronique pour rationaliser le processus de permis de construire et augmenter la transparence.***

À l'heure actuelle, on estime que seulement 50 pour 100 de l'industrie (essentiellement les entrepreneurs syndiqués) versent des cotisations à la CSPAAT. L'application de la présente recommandation pourrait contribuer à faire baisser les coûts des entreprises légitimes en réduisant les cotisations à la CSPAAT ou le nombre des visites d'inspecteurs dans les entreprises dont la cote de sécurité est bonne, ou les deux.

L'octroi des permis par voie électronique et l'application de la technologie de la carte à puce pour rationaliser le processus de permis de construire entraveraient l'efficacité des entreprises illégales et limiteraient en conséquence les activités de construction souterraines.

Problème — secteur de la construction ICI

Le secteur public de l'Ontario est l'un des acquéreurs les plus importants de projets de construction ICI. Actuellement, il existe peu de mécanismes pour encourager les pratiques novatrices et susceptibles de réduire les coûts lors de la prestation des services de construction pour ces grands projets d'immobilisations. Il faut chercher des solutions de rechange à l'acceptation traditionnelle de l'offre la moins chère et introduire plus de souplesse dans le processus d'approvisionnement. Cela pourrait avoir pour effet de réduire les coûts, d'accroître l'innovation dans la prestation du produit et d'augmenter la productivité.

Recommandation 14 : ***Le ministère du Développement économique et du Commerce devrait prendre la direction d'un effort interministériel visant à ce que les modes d'approvisionnement encouragent l'innovation dans la construction en adoptant la méthode d'évaluation du « coût du cycle de vie » et en augmentant les occasions de partenariat entre les secteurs public et privé.***

En encourageant l'innovation dans la prestation des services de construction et en offrant de meilleures occasions de partenariat aux entreprises de construction de l'Ontario pour les grands projets d'infrastructure, on augmentera la capacité de l'industrie d'entrer en compétition pour les projets d'immobilisations offerts sur le marché international.

Cette recommandation laisse le gouvernement et ses partenaires du secteur parapublic déterminer s'il serait pertinent d'appliquer à l'Ontario les méthodes utilisées dans des territoires concurrents. Par exemple, est-il approprié de définir les besoins plutôt que les spécifications pour les projets d'immobilisations majeurs? Ou vaudrait-il mieux utiliser une méthode qui s'inspire du « Swiss Challenge »? (Le « Swiss Challenge » prévoit que le gouvernement peut recevoir des propositions spontanées pour un projet d'immobilisations et offrir ensuite à d'autres la possibilité d'améliorer les propositions et de faire des offres à cet effet. Cela remplacerait le processus traditionnel d'appel d'offres qui prend beaucoup de temps.)

L'amélioration de l'accès au capital-risque pour les nouvelles entreprises à forte croissance

Des tables rondes ont été organisées avec des investisseurs providentiels, des spécialistes universitaires, des entrepreneurs à la recherche de capitaux de haut risque pour leurs nouvelles entreprises à forte croissance et des spécialistes des souscriptions privées. Les participants ont démontré avec force que les investissements providentiels étaient essentiels pour les nouvelles entreprises à forte croissance.

L'augmentation des investissements providentiels en Ontario dépend des facteurs suivants :

- une amélioration du rapport entre le risque et les résultats pour les investisseurs providentiels;
- un meilleur filtrage effectué par des groupes agissant comme des centres d'échanges pour améliorer le volume et la qualité des transactions à proposer aux investisseurs providentiels;
- l'assurance que les règles de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) ne découragent pas les investissements providentiels.

Les recommandations suivantes pourraient être prises en considération pour contribuer à améliorer l'accès au capital-risque des nouvelles entreprises à forte croissance.

Problème — accès au capital-risque

Les investissements dans les nouvelles entreprises à forte croissance de l'Ontario s'accompagnent d'un risque élevé. Actuellement, le rapport entre le risque et les résultats a pour effet de limiter les investissements providentiels.

Recommandation 15 : ***L'Ontario devrait supprimer ou réduire l'impôt sur les gains en capital issus des investissements dans de petites sociétés de croissance (p. ex., des sociétés dont l'avoir ne dépasse pas 5 millions de dollars).***

En récompensant davantage les investisseurs providentiels pour les risques qu'ils prennent, on contribuerait à en augmenter le nombre, à promouvoir le mentorat providentiel et à encourager les investisseurs à faire leurs premiers placements providentiels. Si l'impôt sur les gains en capital était supprimé, le taux d'imposition de l'Ontario pour les investissements dans de nouvelles entreprises à forte croissance serait le plus bas du Canada et correspondrait au taux des États américains les plus compétitifs sur le plan des impôts.

L'application de cette recommandation offrirait un encouragement immédiat à l'investissement tandis que le manque à gagner en recettes fiscales serait amorti plus tard. Actuellement, les investisseurs providentiels attendent souvent trois ans ou plus avant de réaliser un gain en capital. Pendant ce temps, les sociétés à forte croissance peuvent générer des recettes fiscales supplémentaires.

Problème — accès au capital-risque

L'investissement dans de petites entreprises s'accompagne de risques élevés, et les pertes sont courantes. L'acceptation des risques est un élément essentiel du développement en Ontario d'une culture d'entrepreneuriat vibrante et largement répandue.

Recommandation 16 : ***L'Ontario devrait permettre de déduire des impôts sur le revenu ordinaire 100 pour 100 des pertes jusqu'à un certain maximum (p. ex., 100 000 $) lorsqu'elles sont dues à des investissements dans des petites entreprises (p. ex., des sociétés dont l'avoir ne dépasse pas 5 millions de dollars).***

En amortissant les pertes et en améliorant le rapport entre les risques et les résultats, on comblerait l'écart entre l'Ontario et les États-Unis en matière de traitement fiscal des pertes à la suite d'investissements dans de petites entreprises. Aux États-Unis, les petites entreprises peuvent défalquer 100 pour 100 des pertes liées aux investissements jusqu'à un maximum de 50 000 $ US. En Ontario, les pertes liées aux investissements dans les petites entreprises sont déductibles à 50 pour 100. Il faudrait au moins maintenir ce traitement et, mieux encore, aligner l'Ontario sur la norme établie par les États-Unis.

L'application de cette recommandation aurait clairement pour effet de réduire les recettes fiscales actuelles, mais aussi d'en produire de nouvelles à la suite d'investissements réussis des investisseurs providentiels.

Problème — accès au capital-risque

Ces dernières années, des réductions importantes des taux d'imposition fédéraux et provinciaux sur les gains en capital ont été appliquées parallèlement par les deux paliers de gouvernement. Le présent rapport recommande que l'Ontario aille plus loin dans la réduction de cet impôt pour aider à augmenter le nombre de nouvelles entreprises à forte croissance. Une mesure équivalente devrait être prise par le gouvernement fédéral.

Recommandation 17 : ***Le gouvernement fédéral devrait supprimer son impôt sur les gains en capital issus des investissements dans de petites sociétés de croissance (p. ex., des sociétés dont l'avoir est inférieur à 5 millions de dollars) et améliorer ses dispositions concernant les pertes liées à ces investissements.***

Puisque les taux d'imposition fédéraux sont plus élevés que ceux de l'Ontario, une telle mesure représenterait un puissant encouragement pour les investisseurs providentiels. Si les impôts fédéraux et provinciaux sur les gains en capital étaient supprimés, le taux d'imposition de l'Ontario pour les investissements dans de nouvelles entreprises à forte croissance serait le plus compétitif du monde. L'Ontario aurait un avantage concurrentiel notable sur les États des États-Unis dont les taux d'imposition sur les gains en capital sont les plus faibles.

Problème — accès au capital-risque

Le gouvernement fédéral a reconnu que l'autorisation de reporter l'impôt sur les gains en capital encourage l'investissement dans les entreprises avec un potentiel de croissance élevé. Dans le budget de février 2000, il a introduit des possibilités de roulement qui permettent aux investisseurs de reporter les impôts sur les gains en capital aussi longtemps qu'ils réinvestissent leurs gains dans de petites entreprises admissibles.

Cependant, les dispositions concernant le roulement présentent certains inconvénients :

- La période maximale de réinvestissement est trop courte. Pour être admissible au report d'impôt, l'investisseur doit réinvestir les gains en capital dans une autre entreprise admissible dans les 120 jours. Les investisseurs ont fait savoir que cela ne donnait pas suffisamment de temps pour trouver et évaluer une autre occasion d'investissement.

- Les dispositions concernant le roulement sont extrêmement complexes. Les investisseurs ont du mal à comprendre comment s'en prévaloir de façon efficace.

Recommandation 18 : ***Le gouvernement fédéral devrait encourager davantage d'investisseurs à se prévaloir de ses dispositions concernant le report de l'impôt sur les gains en capital, par exemple, a) en faisant passer le délai maximal pour le réinvestissement de 120 jours à un an b) en publiant des directives claires sur la façon d'appliquer ses dispositions de roulement et c) en publiant les dispositions clarifiées et enrichies pour que les investisseurs providentiels soient au courant des avantages qui leur sont offerts.***

Les investissements providentiels pourraient augmenter si le gouvernement fédéral décidait de redresser les inconvénients mentionnés ci-dessus.

Problème — accès au capital-risque

Le processus d'investissement providentiel en Ontario pourrait être amélioré si les investisseurs providentiels et les occasions d'investissement étaient mieux assortis. Actuellement, dans la plupart des cas, les entrepreneurs de l'Ontario trouvent des investisseurs providentiels un à la fois et avec beaucoup de difficultés – un processus désordonné et coûteux qui prend beaucoup de temps. L'Ontario traîne loin derrière les États-Unis en ce qui concerne le nombre de groupes providentiels organisés pour assortir les investisseurs et les entrepreneurs et leur niveau de sophistication.

Recommandation 19 : ***Le ministère du Développement économique et du Commerce devrait codiriger avec des intervenants clés un processus visant l'amélioration du système d'investissement providentiel en Ontario, particulièrement grâce à la création de groupes providentiels appropriés.***

Les groupes providentiels organisés sont une source visible de capital-risque qui donne un visage public aux investisseurs providentiels anonymes. Les groupes providentiels filtrent les propositions et veillent à ce que des entrepreneurs offrent régulièrement des occasions d'investissement à leurs investisseurs membres. Ils facilitent l'accès des nouvelles entreprises au capital providentiel parce que les entrepreneurs peuvent présenter leurs propositions à plusieurs investisseurs providentiels à la fois, ce qui accroît notablement leurs chances de rencontres réussies. Les groupes providentiels ont aussi pour effet d'augmenter les investissements en

présentant aux investisseurs providentiels un flux de transactions de qualité ainsi que des occasions d'apprendre auprès d'autres investisseurs et de coinvestir avec eux.

Le MDEC devrait se charger de réunir les parties intéressées pour étudier les possibilités de création de groupes providentiels en Ontario. Le ministère peut faciliter la création et le succès d'un plus grand nombre de groupes providentiels dans la province. Ces groupes seraient chargés de filtrer les transactions proposées, d'offrir aux investisseurs providentiels des occasions de covertissement, de conseiller les entrepreneurs et de servir de source visible de capital-risque. Mais ce n'est pas une tâche que le gouvernement peut entreprendre seul. Pour réussir, le processus doit faire appel à des intervenants qui puissent créer et soutenir des groupes providentiels. Les intervenants pourraient comprendre des entreprises de services professionnels d'investisseurs providentiels, des fonds de capital-risque, des établissements financiers, des pépinières d'entreprises, des universités et des groupes de l'Ontario qui font la promotion des investissements providentiels.

Problème — accès au capital-risque

Il est essentiel que les nouvelles entreprises à forte croissance aient accès à un capital-risque en évitant des coûts et des délais indus. La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) a reconnu la nécessité de réviser ses règles sur les placements privés, d'éliminer les obstacles inutiles pour les jeunes entreprises qui cherchent des capitaux, d'éviter les délais et de réduire les coûts associés à la recherche d'un financement.

Le ministère des Finances a approuvé les nouvelles règles de la CVMO sur les placements privés qui prévoient un enregistrement et des dispenses de prospectus pour les émetteurs à participation restreinte et les investisseurs accrédités.

Recommandation 20 :	***Le ministère du Développement économique et du Commerce, en collaboration avec le ministère des Finances, devrait veiller à ce que les investisseurs et les jeunes entreprises soient au courant des règles plus favorables et plus compétitives de l'Ontario sur les placements privés.***

Les deux nouvelles dispenses approuvées par le ministère des Finances sont :

- La dispense des émetteurs à participation restreinte qui leur permet de réunir jusqu'à 3 millions de dollars à partir de n'importe quel nombre de financements, jusqu'à 35 investisseurs. Les investisseurs n'ont pas besoin pour cela d'être « accrédités »;

- La dispense des investisseurs accrédités qui permet aux émetteurs de réunir n'importe quel montant, n'importe quand, auprès de n'importe quelle personne ou société qui satisfait à certains critères (p. ex., des personnes qui dépassent un certain seuil en avoir financier ou en revenu).

Les nouvelles dispenses permettent aux jeunes entreprises d'accéder plus facilement et à moindres frais au capital-risque en les exemptant des exigences de dépôt d'un prospectus lorsqu'elles réunissent des fonds. Elles sont généralement compétitives avec les dispenses correspondantes aux États-Unis.

Les consultations ont révélé que beaucoup d'investisseurs providentiels estimaient que les anciennes règles sur les placements privés décourageaient les investissements providentiels. Les

investisseurs ne semblent pas être pleinement au courant des nouvelles dispenses et des avantages qu'elles peuvent offrir. Il faut faire quelque chose à cet égard.

Problème — accès au capital-risque

Les groupes providentiels organisés représentent un ajout riche en potentiel et relativement nouveau au marché du capital providentiel en Ontario. Le système de réglementation ne doit pas dresser d'obstacle à leur succès.

Recommandation 21 : ***En accord avec son mandat qui la charge de protéger les investisseurs et d'encourager l'établissement de marchés financiers intègres et efficaces, et la confiance dans ces marchés, la CVMO devrait veiller à ce que les lois concernant les valeurs mobilières de l'Ontario ne restreignent pas indûment la formation et la croissance de groupes providentiels.***

L'Ontario doit avoir un environnement réglementaire qui soit compétitif avec celui des États-Unis qui permet un foisonnement de groupes providentiels. Les organisateurs de groupes providentiels et leurs investisseurs membres doivent avoir la certitude que leurs activités sont conformes aux règles de la CVMO.

Problème — accès au capital-risque

Le marché du capital-risque pour les nouvelles entreprises à forte croissance évolue constamment et offre continuellement aux entrepreneurs de nouvelles façons d'accéder à des capitaux.

Recommandation 22 : ***La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario devrait se tenir au courant de toutes les façons dont les nouvelles entreprises à forte croissance réunissent des capitaux. Dans le cas où des règles nouvelles pourraient mieux répondre aux besoins de ces sociétés tout en maintenant des niveaux appropriés de protection des investisseurs, la CVMBO devrait agir sans délai.***

Un système de réglementation qui est lent à réagir aux occasions qui se présentent peut gêner le financement des nouvelles entreprises à forte croissance. Il peut aussi créer une incertitude chez les investisseurs, les entrepreneurs et ceux qui aident à les mettre en contact, comme les groupes providentiels.

Problème — accès au capital-risque

En 1999, le gouvernement de l'Ontario a créé la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants (SOGFII). Cette société reçoit et investit la part des fonds des investisseurs immigrants qui revient à l'Ontario à titre de province participante au programme fédéral révisé d'immigration des investisseurs. Les provinces participantes garantissent le remboursement des fonds, sans intérêt, aux investisseurs immigrants après cinq ans.

En consacrant une petite partie des fonds de la SOGFII à des covertissements avec des investisseurs providentiels, on encouragerait les investissements providentiels en Ontario.

Recommandation 23 : ***Le ministère du Développement économique et du Commerce devrait songer à utiliser une partie des fonds de la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants (SOGFII) pour créer un fonds providentiel de coinvestissement, assorti de directives strictes, qui serait administré par un gestionnaire des investissements du secteur privé, et pour coinvestir avec des investisseurs providentiels dans de nouvelles entreprises à forte croissance.***

Cette recommandation invite le MDEC à songer à utiliser une partie des fonds de la SOGFII pour coinvestir avec des investisseurs providentiels. Cette idée suppose la sélection par voie de concours d'un gestionnaire du secteur privé. Toutes les décisions en matière d'investissement seraient prises par le gestionnaire du secteur privé et non par le gouvernement. Pour trouver des investisseurs providentiels avec lesquels coinvestir, le gestionnaire aurait plusieurs options, par exemple, établir des relations avec des groupes providentiels en Ontario.